

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1508

22 juillet 2010

SOMMAIRE

A.C.G. S.A.	72382	Fucap S.à r.l.	72340
Action Luxembourg Ouvert et Solidaire - Ligue des Droits de l'Homme	72379	LS7 Management S.à r.l.	72374
Afrimedia International	72380	Lux-Investment Advisors	72349
Agence Immobilière du Future S.A.	72380	LUX-Investment Partners S.A.	72372
Albemarle Management S.à r.l.	72379	Mast Finance S.A.	72338
Alloga S.A.	72381	Maylis S. à r. l.	72338
Alpha Perseus Capital S.A.	72380	Mondo Vini s.à r.l.	72340
Alpha Perseus Capital S.A.	72381	Olky International Holding S.A.	72340
AMP Capital Investors (Infrastructure No. 2) S. à r.l.	72381	PALLINGHURST INVESTOR CONSOR- TIUM II (Lux) S.à r.l.	72349
AMP Capital Investors (Infrastructure No. 3) S. à r.l.	72381	Parc Z Sàrl	72340
AMP Capital Investors (Infrastructure No. 4) S. à r.l.	72381	Peculium Holding S.A.	72349
AMP Capital Investors (Luxembourg No. 3) S. à r.l.	72382	Peculium Holding S.A.	72350
AMP Capital Investors (Luxembourg) S.à r.l.	72382	PEF Route d'Arlon Investment S.A.	72350
Ananda S.A.	72382	Penta Consulting S.à r.l.	72372
Armatures S.A.	72383	Penta Consulting S.à r.l.	72372
BDS S.à r.l.	72383	Rangiroa	72373
Belgelec Finance S.A.	72384	Real Resort Finance S.A.	72373
Belgelec Finance S.A.	72384	Real Resort Finance S.A.	72373
Bodendienstleistungen Schmidt S.à r.l. ...	72383	Socare S.A.	72376
Brachem Acquisition S.C.A.	72382	Sogesal S. à r.l.	72376
Captiva Capital Partners S.C.A.	72383	Spizbay Sàrl	72376
Castello S.à r.l.	72384	Thaddeus International	72378
den SATELITENMISCH	72376	Tint Protec S.A.	72378
Equis S.à r.l.	72380	UBP Multifunds II Advisory	72375
		Vavate Immobilier	72379
		Water Investments S.A.	72379
		Weatherlight S.A.	72379
		Webb S.à r.l.	72350

Mast Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 144.495.

Le bilan de la société au 31/12/2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.
Pour la société
Un mandataire

Référence de publication: 2010067801/12.

(100082228) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2010.

Maylis S. à r. l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1248 Luxembourg, 60, rue du Bouillon.
R.C.S. Luxembourg B 153.713.

STATUTS

L'an deux mil dix, le deux juin.

Par-devant Maître Martine DECKER, notaire de résidence à Hesperange.

Ont comparu:

- 1.- Monsieur Pascal DEPARDIEU, gérant de société, né à Charleville (France), le 10 mars 1962, demeurant à F-57570 Boust (France), 14, rue des Jardins, et son épouse,
- 2.- Madame Kathy SAMSEL, employée, née à Metz (France), le 31 décembre 1974, demeurant à F-57570 Boust (France), 14, rue des Jardins.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée, qu'ils déclarent constituer entre eux et entre tous ceux qui en deviendront associés par la suite et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "Maylis S. à r. l."

Art. 2. Le siège social de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision des associés.

Art. 3. La durée de la société est illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la vente d'articles de papeterie, librairie, journaux, tabac, feux d'artifice, boissons alcoolisées et non alcoolisées à emporter, et divers autres articles de la branche, ainsi que toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles de favoriser son développement.

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), divisé en cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune, réparties comme suit:

1.- Monsieur Pascal DEPARDIEU, préqualifié, vingt-quatre parts	24
2.- Madame Kathy SAMSEL, préqualifiée, soixante-seize parts	76
Total des parts: cent parts	100

Toutes les parts ont été intégralement libérées en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

La propriété des parts sociales résulte des présents statuts ou des actes de cession de parts régulièrement consentis, sans qu'il n'y ait lieu à délivrance d'aucun titre.

Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 6. Entre associés les parts sont librement cessibles.

Elles ne peuvent être cédées ou transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément unanime des associés.

En cas de refus de cession le ou les associés non cédants s'obligent eux-mêmes à reprendre les parts offertes en cession. Les valeurs de l'actif net du bilan serviront de base pour la détermination de la valeur des parts à céder.

Art. 7. Le décès, l'incapacité, la déconfiture ou la faillite, de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 8. Les créanciers, ayants droit ou héritiers, alors même qu'il y aurait parmi eux des mineurs ou incapables, ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer de quelque manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits ils devront s'en rapporter aux inventaires de la société et aux décisions des assemblées générales.

Gérance - Assemblée générale

Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables par l'assemblée générale qui fixe la durée de leur mandat et leurs pouvoirs.

Art. 10. Le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 11. Pour engager valablement la société, la signature du ou des gérants est requise.

Art. 12. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède.

Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 13. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification des statuts doivent réunir les voix des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Année sociale - Bilan

Art. 14. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Chaque année, le 31 décembre, les comptes annuels sont arrêtés et la gérance dresse les comptes sociaux, conformément aux dispositions légales en vigueur.

Sur le bénéfice net constaté, il est prélevé cinq pourcent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve légale, jusqu'à ce que celui-ci ait atteint le dixième du capital social.

Le surplus du bénéfice est à la libre disposition des associés.

Dissolution - Liquidation

Art. 15. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'assemblée des associés, qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Disposition générale

Art. 16. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Mesure transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2010.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société et qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est estimé à 930,- €.

Assemblée Générale extraordinaire

Et à l'instant les associés, ès-qualités qu'ils agissent, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale, et, à l'unanimité des voix, ont pris les résolutions suivantes:

- 1.- L'adresse du siège social est fixée L-1248 Luxembourg, 60, rue du Bouillon.
- 2.- Est nommé gérant pour une durée indéterminée: Monsieur Pascal DEPARDIEU, gérant de société, né à Charleville (France), le 10 mars 1962, demeurant à F-57570 Boust (France), 14, rue des Jardins.
- 3.- La société est valablement engagée en toutes circonstances par la seule signature du gérant.

Dont acte, fait et passé à Hesperange, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ès-qualités qu'ils agissent, connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Depardieu, Samsel, M. Decker.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 4 juin 2010. Relation: LAC/2010/24816. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Carole Frising.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 10 juin 2010.

M. DECKER.

Référence de publication: 2010077462/96.

(100087535) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2010.

Mondo Vini s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-6930 Mensdorf, 2A, rue d'Uebersyren.

R.C.S. Luxembourg B 142.562.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010067809/10.

(100082125) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2010.

Olky International Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5842 Hesperange, 1, Am Weischbaendchen.

R.C.S. Luxembourg B 63.975.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010067821/9.

(100082723) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2010.

Parc Z Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 115.040.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 11 juin 2010.

Référence de publication: 2010067823/10.

(100082119) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2010.

Fucap S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 153.692.

STATUTES

In the year two thousand and ten, on the eleventh day of the month of June.

Before us Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

BC European Capital VIII-1, a "limited partnership" with registered office at the Heritage Hall, Le Marchant Street, St. Peter Port, Guernsey, Channel Islands GY1 4HY,

represented by CIE Management II LTD, with registered office at the Heritage Hall, Le Marchant Street, St. Peter Port, Guernsey, Channel Islands GY1 4HY, being the General Partner of the limited partnership listed above and representing and being entitled to act on behalf of such partnership,

itself represented by Mr Patrick Santer, master at laws, professionally residing in Luxembourg, pursuant to a proxy dated 10th June, 2010 (such proxy to be registered together with the present deed).

The appearing party, acting in the above stated capacity, has requested the undersigned notary to draw up the articles of association of a limited liability company ("société à responsabilité limitée") Fucap S.à.r.l. which is hereby established as follows:

Art. 1. Denomination. A limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name "Fucap S.à.r.l." (the "Company") is hereby formed by the appearing parties and all persons who will become shareholders thereafter. The Company will be governed by these articles of association and the relevant legislation.

Art. 2. Object. The object of the Company is to hold participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, including in any direct or indirect parent company, or other business entities, to acquire by purchase, subscription, or in any other manner as well as transfer by sale, exchange or otherwise, of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and to own, administer, develop and manage its portfolio. The Company may hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may borrow in any form and proceed by private placement to the issue of bonds, preferred equity certificates (whether convertible or not) and debentures.

In a general fashion it may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which forms part of the group of companies to which the Company belongs or any entity as the Company may deem fit (including up stream or cross stream), take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 3. Duration. The Company is established for an unlimited period.

Art. 4. Registered Office. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg. The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the articles of association.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the manager or as the case may be the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the manager, or as the case may be the board of managers, should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the manager or as the case may be the board of managers.

Art. 5. Share capital. The issued share capital of the Company is set at fifty thousand Euro (€50,000) divided into fifty thousand (50,000) shares with a nominal value of one Euro (€1.00) each. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association.

Any available share premium shall be distributable.

Art. 6. Transfer of Shares. Shares are freely transferable among shareholders. Except if otherwise provided by law, the share transfer to non-shareholders is subject to the consent of shareholders representing at least seventy-five percent (75%) of the Company's capital.

The Company may, to the extent and under the terms permitted by law, acquire its own shares.

Art. 7. Management of the Company. The Company is managed by one or several managers who need not be shareholders.

They are appointed and removed from office by a simple majority decision of the shareholders, which determine their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the managers are appointed for an undetermined period. The managers may be re-elected. They may be revoked with or without cause (ad nutum) at any time.

In the case of more than one manager, the managers constitute a board of managers.

The shareholders may decide to appoint managers of different classes, namely class A managers and class B managers. Any such classification of managers shall be duly recorded in the minutes of the relevant meeting and the managers be identified with respect to the class they belong.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person. Managers may be represented at meetings of the board by another manager without limitation as to the number of proxies which a manager may accept and vote.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four (24) hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex, email or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required (i) for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution

adopted by the board of managers or (ii) when all the managers are present or represented and declare that they have had knowledge of the agenda of the meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented (provided that in the event however the shareholders have appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) such majority shall always include at least one class A manager (which may be represented)).

Decisions of the board of managers are validly taken by the approval of the majority of the managers of the Company present or represented, provided that in the event however the shareholders have appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) any resolutions of the board of managers may only be validly taken if approved by the majority of managers present or represented including at least one class A manager.

The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by any one manager provided however that in the event the shareholders have appointed different classes of managers minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by two managers one of which being always an class A manager unless otherwise resolved by the board of managers. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by any one managers provided however that in the event the shareholders have appointed different classes of managers, copies or extracts of the minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by two managers, one of which being always an class A manager unless otherwise resolved by the board of managers.

The board of managers may also, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable or facsimile or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution.

The Company will be bound by the sole signature of the sole manager, and in the case of a board of managers by the sole signature of any one of the managers, provided however that in the event the shareholders have appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) the Company will only be validly bound by the joint signature of two managers one of which shall always be a class A manager (including by way of representation). In any event the Company will be validly bound by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by the sole manager or in case of a board of managers by two managers provided that in the event of classes of managers, by two managers, one of which shall always be a class A manager (including by way of representation).

Art. 8. Liability Managers, Indemnification.

8.1 The managers are not held personally liable for the indebtedness of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the performance of their duties.

8.2 Subject to the exceptions and limitations listed in article 8.3., every person who is, or has been, a manager or officer of the Company shall be indemnified by the Company to the fullest extent permitted by law against liability and against all expenses reasonably incurred or paid by him in connection with any claim, action, suit or proceeding which he becomes involved as a party or otherwise by virtue of his being or having been such manager or officer and against amounts paid or incurred by him in the settlement thereof. The words "claim", "action", "suit" or "proceeding" shall apply to all claims, actions, suits or proceedings (civil, criminal or otherwise including appeals) actual or threatened and the words "liability" and "expenses" shall include without limitation attorneys' fees, costs, judgements, amounts paid in settlement and other liabilities.

8.3 No indemnification shall be provided to any manager or officer:

8.3.1 Against any liability to the Company or its shareholders by reason of wilful misfeasance, bad faith, gross negligence or reckless disregard of the duties involved in the conduct of his office;

8.3.2 With respect to any matter as to which he shall have been finally adjudicated to have acted in bad faith and not in the interest of the Company; or

8.3.3 In the event of a settlement, unless the settlement has been approved by a court of competent jurisdiction or by the board of managers.

8.4 The right of indemnification herein provided shall be severable, shall not affect any other rights to which any manager or officer may now or hereafter be entitled, shall continue as to a person who has ceased to be such manager or officer and shall inure to the benefit of the heirs, executors and administrators of such a person. Nothing contained herein shall affect any rights to indemnification to which corporate personnel, including managers and officers, may be entitled by contract or otherwise under law.

8.5 Expenses in connection with the preparation and representation of a defence of any claim, action, suit or proceeding of the character described in this article 8 shall be advanced by the Company prior to final disposition thereof upon receipt of any undertaking by or on behalf of the officer or manager, to repay such amount if it is ultimately determined that he is not entitled to indemnification under this article 8.

Art. 9. Conflicts. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the managers or officers of the Company is interested in, or is a director, associate, officer, agent, adviser or employee of such other company or firm. Any manager or officer who serves as a director, officer or employee or otherwise of any company or firm with which the Company shall contract

or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Art. 10. Shareholder Meetings. Each shareholder may take part in collective decisions. He has a number of votes equal to the number of shares he owns and may validly act at any meeting of shareholders through a special proxy. Decisions by shareholders are passed in such form and at such majority(ies) as prescribed by law in writing (to the extent permitted by law) or at meetings held including (to the extent permitted by law) meetings held by way of conference call, video conference or other means of communication allowing shareholders taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another, the participation in a meeting by these means being equivalent to a participation in person at such meeting. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company or any valid written resolution (as the case may be) shall represent the entire body of shareholders of the Company.

Meetings shall be called by convening notice addressed by registered mail to shareholders to their address appearing in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days prior to the date of the meeting. If the entire share capital of the Company is represented at a meeting, the meeting may be held without prior notice.

In the case of written resolutions, the text of such resolutions shall be sent to the shareholders at their addresses inscribed in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days before the proposed effective date of the resolutions. The resolutions shall become effective upon the approval of the majority as provided for by law for collective decisions (or subject to the satisfaction of the majority requirements, on the date set out therein). Unanimous written resolution may be passed at any time without prior notice.

Except as otherwise provided for by law, decisions of the general meeting shall be validly adopted if approved by shareholders representing more than half of the corporate capital. If such majority is not reached at the first meeting or first written resolution, the shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented. However, decisions concerning the amendment of the articles of association are taken by (x) a majority of the shareholders (y) representing at least three quarters of the issued share capital. Decisions to change of nationality of the Company are to be taken by shareholders representing 100% of the issued share capital.

In case and for as long as the Company has more than twenty-five (25) shareholders, an annual general meeting shall be held on first Friday of the month of June at 11:00 (Luxembourg time) of each year. If such day is not a business day, the meeting shall be held on the immediately following business day.

Art. 11. Accounting Year. The accounting year begins on the 1st January of each year and ends on the 31st December of the same year save for the first accounting year which shall commence on the day of incorporation and end on 31st December, 2010.

Art. 12. Financial Statements. Every year as of the accounting year's end, the annual accounts are drawn up by the manager or as the case may be, the board of managers.

The financial statements are at the disposal of the shareholders at the registered office of the Company.

Art. 13. Distributions. Out of the net profit five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company.

The shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the manager, or as the case may be the board of managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realized since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law.

The balance may be distributed to the shareholders upon decision of the shareholders.

The share premium account may be distributed to the shareholders upon decision of the shareholders. The shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

Art. 14. Dissolution. In case the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who may be but do not need to be shareholders and who are appointed by the shareholders who will specify their powers and remunerations.

Art. 15. Sole Shareholder. If, and as long as one shareholder holds all the shares of the Company, the Company shall exist as a single shareholder company, pursuant to article 179 (2) of the law of 10th August, 1915 on commercial companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

Art. 16. Applicable law. For anything not dealt with in the present articles of association, the shareholders refer to the relevant legislation.

Subscription and Payment

The shares have been subscribed as follows:

Subscriber	Number of shares subscribed	Payment (€)
BC European Capital VIII-1	50,000	50,000
Total:	50,000	50,000

The shares are fully paid up in cash, evidence of which was given to the undersigned notary.

Expenses, Valuation

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately EUR [],-.

Extraordinary general meeting

The sole shareholder, waiving any requirement for a convening notice, has forthwith taken immediately the following resolutions:

1. The registered office of the Company is fixed at
29, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg

2. The following persons are named managers of the Company for an undetermined period of time subject to the articles of association of the Company:

Name	Address	Title	Date of birth	City and country of birth
Pierre Stemper	29, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg	Company director	6 th December, 1970	Poissy (France)
Josephine Pallett	40 Portman Square London W1H 6DA	Company director	10 th June, 1974	York (England)
Christelle Rétif	29, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg	Company director	13 th December, 1973	Saint-Germain en Laye (France)
Naïm Gjonaj	29, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg	Company director	8 th October, 1973	Liège (Belgium)
Mark Philipp Hersee	40 Portman Square London W1H 6DA	Company director	16 th September, 1971	Truro, Cornwall (United Kingdom)

Special disposition

The first accounting year shall begin on the date of incorporation and shall terminate on 31st December, 2010.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, who requested that the deed should be documented in the English language, the said persons appearing signed the present original deed together with us, the notary, having personal knowledge of the English language.

The present deed, worded in English, is followed by a translation into French. In case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille dix, le onzième jour du mois de juin,

Par devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

BC European Capital VIII-1, un «limited partnership» avec siège à the Heritage Hall, Le Marchant Street, St. Peter Port, Guernsey, Channel Islands GY1 4HY,

représenté par CIE Management II LTD, avec siège à the Heritage Hall, Le Marchant Street, St. Peter Port, Guernsey, Channel Islands GY1 4HY, étant le General Partner du «limited partnership» énuméré ci-dessus et représentant et étant autorisée à agir au nom de ce «partnership»,

elle-même représentée par Monsieur Patrick Santer, maître en droit, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration du 10 juin 2010 (laquelle procuration sera enregistrée avec le présent acte).

La partie comparante agissant ès-qualités ont demandé au notaire soussigné d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée Fucap S.à r.l., qui est constituée par la présente:

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est formé par les parties comparantes et toutes personnes qui deviendront par la suite associés, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «Fucap S.à r.l.» (la «Société»). La Société sera régie par les présents statuts et les dispositions légales afférentes.

Art. 2. Objet. L'objet de la Société est de détenir des participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, y inclus dans toutes société-mère directe ou indirecte, ou dans toute autre entreprise, d'acquérir par l'achat, la souscription, ou par tout autre moyen, de même que par le transfert par vente, échange ou autrement, d'actions, d'obligations, de certificats de créance, notes et autres valeurs mobilières de toute nature, et de détenir, d'administrer, de développer et de gérer son portefeuille. La Société peut détenir des intérêts dans des sociétés de personnes et exercer son activité par l'intermédiaire de succursales luxembourgeoises ou étrangères.

La Société peut emprunter sous toute forme et procéder par voie de placement privé à l'émission d'obligations, de certificats préférentiels d'actions (convertibles ou non) et de certificats de créance.

D'une manière générale elle peut prêter assistance (par le biais de prêts, avances, garanties, sûretés ou autrement) à toute société ou entreprise dans laquelle la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société ou toute autre entreprise que la Société juge appropriée (y compris up stream ou cross stream), prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qu'elle juge utile dans l'accomplissement et le développement de ses objets.

Finalement, la Société peut effectuer toute opération commerciale, technique, financière ou autre, liée directement ou indirectement, dans tous les domaines, afin de faciliter la réalisation de son objet.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Siège Social. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés délibérant dans les conditions prévues en cas de modification des statuts.

Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la municipalité par décision du gérant ou, le cas échéant, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales situés au Luxembourg ou à l'étranger.

Au cas où le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance, estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, ont eu lieu ou sont sur le point d'avoir lieu, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures temporaires n'auraient aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert temporaire de son siège social, demeure une société luxembourgeoise. Ces mesures temporaires seront prises et portées à la connaissance des tiers par le gérant ou le cas échéant le conseil de gérance.

Art. 5. Capital Social. Le capital social émis de la Société est fixé à cinquante mille Euros (€50.000) divisé en cinquante mille (50.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (€1,00) chacune. Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associés adoptés de la manière requise pour la modification des présents Statuts.

Toute prime d'émission disponible sera distribuable.

Art. 6. Transfert de parts sociales. Les parts sociales sont librement transférables entre associés. Sauf dispositions légales contraires, les parts sociales ne peuvent être cédées à des non associés que moyennant l'agrément donné par au moins soixante-quinze pourcent (75%) du capital social de la Société.

La Société peut, dans la mesure et selon les termes prévus par la loi, acquérir ses propres parts sociales.

Art. 7. Gérance. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non.

Ils sont nommés et révoqués par les associés, qui déterminent leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions, et qui statue à la majorité simple. Si aucun terme n'est indiqué, les gérants sont nommés pour une période indéterminée. Les gérants sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués avec ou sans motifs (ad nutum) et à tout moment.

Au cas où il y aurait plus d'un gérant, les gérants constituent un conseil de gérance.

Les associés peuvent décider de nommer des gérants de différentes classes, à savoir des gérants de classe A et des gérants de classe B. Cette classification des gérants sera dûment enregistrée dans les résolutions et les gérants seront identifiés par rapport à la classe à laquelle ils appartiennent.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou par d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les unes les autres et de communiquer les uns avec les autres. Une réunion peut également être tenue uniquement sous forme de conférence téléphonique. La participation à ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion ou à une réunion tenue en personne. Les gérants peuvent être représentés aux réunions du conseil de gérance par un autre gérant, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un gérant peut accepter et voter.

Un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance doit être donné aux gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront

mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit, par câble, télégramme, télex, courrier électronique ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise (i) pour une réunion du conseil se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance ou (ii) lorsque tous les gérants sont présents ou représentés et déclarent avoir connaissance de l'ordre du jour de la réunion.

Le conseil de gérance peut uniquement valablement délibérer ou agir si au moins la majorité des gérants est présente ou représentée (à condition que dans le cas où les associés ont nommé différentes classes de gérants (à savoir des gérants de classe A et des gérants de classe B) une telle majorité inclura toujours, au moins un gérant de classe A (qui peut se faire représenter)).

Les décisions du conseil de gérance sont valablement prises par l'approbation de la majorité des gérants de la Société présents ou représentés, à condition que lorsque les associés ont nommé différentes classes de gérants, les résolutions du conseil de gérance ne pourront être adoptées qu'à la majorité des gérants présents ou représentés incluant au moins un gérant de classe A.

Les résolutions du conseil de gérance seront signées par un des gérants, à condition que dans le cas où les associés ont nommé différentes classes de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront signées par deux gérants dont un gérant de classe A, sauf en cas de décision contraire du conseil de gérance. Des copies ou extraits de ces résolutions qui pourront être notamment versées dans le cadre de procédures judiciaires seront signés par un des gérants à condition que lorsque les associés ont nommé différentes classes de gérants, les copies ou extraits de telles résolutions du conseil de gérance seront signées par deux gérants dont un gérant de classe A, sauf en cas de décision contraire du conseil de gérance.

Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par câble ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble constituera les documents circulaires qui dûment exécutés feront foi de la résolution intervenue.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et dans le cas d'un conseil de gérance, par la signature d'un des gérants, étant entendu que si les associés ont nommé différentes classes de gérants (à savoir des gérants de classe A et des gérants de classe B), la Société ne sera valablement engagée que par la signature conjointe de deux gérants dont l'un d'entre eux sera toujours un gérant de classe A (y compris par voie de représentation). Dans tous les cas, la Société sera valablement engagée par la seule signature de toute(s) personne(s) à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués, par le gérant unique ou en cas de conseil de gérance par deux gérants, étant entendu que lorsqu'il existe différentes classes de gérants, par deux gérants dont l'un d'entre eux sera toujours un gérant de classe A (y compris par voie de représentation).

Art. 8. Responsabilité des gérants, Indemnisation.

8.1 Les gérants ne sont pas personnellement responsables des dettes de la Société. En tant que représentants de la Société, ils sont responsables de l'exécution de leurs obligations.

8.2 Sous réserve des exceptions et limitations énumérées à l'article 8.3, toute personne qui est, ou qui a été gérant ou responsable de la Société, sera, dans la mesure la plus large permise par la loi, indemnisée par la Société pour toute responsabilité encourue et contre toutes dépenses raisonnables contractées ou payées par lui en rapport avec toute demande, action, plainte ou procédure dans laquelle elle est impliquée à raison de son mandat présent ou passé de gérant ou responsable et pour les sommes payées ou contractées par elle dans le cadre de leur règlement. Les mots «demande», «action», «plainte» ou «procédure» s'appliqueront à toutes les demandes, actions, plaintes ou procédures (civiles ou criminelles, y compris le cas échéant toute procédure d'appel) actuelles ou prévisibles et les mots «responsabilité» et «dépenses» devront comprendre, sans que cette liste soit limitative, les honoraires d'avocats, frais et dépens, jugements et montants payés en règlement et autres responsabilités.

8.3 Aucune indemnité ne sera versée à tout gérant, dirigeant ou responsable:

8.3.1 En cas de mise en cause de sa responsabilité vis-à-vis de la Société ou de ses associés en raison d'un abus de pouvoir, de mauvaise foi, de négligence grave ou d'imprudence dans l'accomplissement des devoirs découlant de sa fonction;

8.3.2 Pour toute affaire dans laquelle il serait finalement condamné pour avoir agi de mauvaise foi et non dans l'intérêt de la Société; ou

8.3.3 Dans le cas d'un compromis ou d'une transaction, à moins que le compromis ou la transaction en question n'ait été approuvé par une juridiction compétente ou par le conseil de gérance.

8.4 Le droit à indemnisation prévu par la présente est distinct et n'affectera aucun autre droit dont un gérant ou responsable peut bénéficier actuellement ou ultérieurement. Il subsistera à l'égard de toute personne ayant cessé d'être gérant ou responsable et bénéficiera aux héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de telles personnes. Les dispositions du présent article n'affecteront aucun droit à indemnisation dont pourrait bénéficier le personnel de la Société, y compris les gérants, ou responsable en vertu d'un contrat ou autre en vertu de la loi.

8.5 Les dépenses en rapport avec la préparation et la représentation d'une défense à l'encontre de toute demande, action, plainte ou procédure de nature telle que décrite dans le présent article 8, seront avancées par la Société avant toute décision sur la question de savoir qui supportera ces dépenses, moyennant l'engagement par ou pour le compte

du gérant ou du responsable de rembourser ce montant s'il est finalement déterminé qu'il n'a pas droit à une indemnisation conformément au présent article 8.

Art. 9. Conflits. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et toute autre société ou entité ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs des gérants ou responsables de la Société est intéressé à un tel contrat ou transaction, ou est administrateur, collaborateur, responsable, agent, consultant ou employé de cette autre société ou entité. Tout gérant ou responsable qui exerce la fonction d'administrateur, gérant, dirigeant ou employé ou autre auprès d'une société ou d'une entité avec laquelle la Société conclura un contrat ou entre autrement en relation d'affaires, ne sera pas, en raison d'une telle affiliation avec telle autre société ou entité, empêché de délibérer et de voter ou agir sur n'importe quelle matière en relation avec ce contrat ou cette autre affaire.

Art. 10. Assemblées Générales. Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale. Les décisions des associés sont prises dans les formes et à la (aux) majorité(s) prévue(s) par la loi, par écrit (dans la mesure permise par la loi) ou lors d'assemblées y compris (dans la mesure permise par la loi) les assemblées tenues par voie de conférence téléphonique, visioconférence, ou autres moyens de communication permettant à tous les associés prenant part à l'assemblée de s'entendre les uns les autres et de communiquer ensemble, la participation à une assemblée par ces moyens équivalant à une présence en personne à une telle assemblée. Toute assemblée des associés de la Société valablement constituée ou toute résolution circulaire valable (le cas échéant) représentera l'ensemble des associés de la Société.

Les assemblées peuvent être convoquées par une convocation adressée par lettre recommandée aux associés à l'adresse contenue dans le registre des associés tenu par la Société au moins huit (8) jours avant la date d'une telle assemblée. Si l'entière du capital social est représentée à une assemblée, l'assemblée peut être tenue sans convocation préalable.

Dans le cas de résolutions circulaires, le texte de ces résolutions doit être envoyé aux associés à leur adresse inscrite dans le registre des associés tenu par la Société ou moins huit (8) jours avant la date proposée pour l'effectivité des résolutions. Les résolutions prennent effet à partir de l'approbation par la majorité comme prévu par la loi concernant les décisions collectives (ou sujet à la satisfaction de la majorité, à la date y précisée). Des résolutions unanimes peuvent être passées à tout moment sans convocation préalable.

A moins que ce soit prévu autrement par la loi, les décisions de l'assemblée générale seront valablement adoptées si elles sont approuvées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première assemblée ou lors de la première résolution écrite, les associés seront convoqués ou consultés une deuxième fois, par lettre recommandée, et les décisions seront adoptées à la majorité des voix des votants, sans considération de la portion du capital représentée. Cependant, des décisions concernant des modifications des statuts seront prises par (x) une majorité des associés (y) représentant au moins trois-quarts du capital social émis. Les décisions concernant le changement de nationalité de la Société seront prises par les associés représentant 100% du capital social émis.

Dans l'hypothèse et aussi longtemps que la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, une assemblée générale annuelle se tiendra le premier vendredi du mois de juin à 11.00 heures (heure de Luxembourg) de chaque année. Si un tel jour n'est pas un jour ouvrable, l'assemblée se tiendra le jour ouvrable suivant.

Art. 11. Année Sociale. L'année sociale commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année, sauf pour la première année sociale qui commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2010.

Art. 12. Comptes annuels. Chaque année à la fin de l'année sociale, le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance, établit les comptes annuels.

Les comptes annuels sont disponibles au siège social pour tout associé de la Société.

Art. 13. Distributions. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'une réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligation si cette réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social.

Les associés peuvent décider de payer des acomptes sur dividendes intérimaires sur base d'un état comptable préparé par le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice comptable augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à une réserve constituée en vertu de la loi.

Le solde peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale.

Le compte de prime d'émission peut être distribué aux associés par décision des associés. Les associés peuvent décider d'allouer tout montant de la prime d'émission à la réserve légale.

Art. 14. Dissolution. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 15. Associé Unique. Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales; dans ce cas, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont applicables.

Art. 16. Loi Applicable. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Souscription et Paiement

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

Souscripteur	Nombre de parts sociales souscrites	Paiement (€)
BC European Capital VIII-1	50.000	50.000
Total:	50.000	50.000

Les parts sociales ont été entièrement libérées en espèces, la preuve de tous ces paiements a été donnée, ainsi que le constate le notaire soussigné.

Dépenses, Evaluation

Les frais, dépenses, rémunérations, charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société du fait du présent acte sont évaluées à environ EUR [],-.

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt, l'associé unique, renonçant à toute formalité de convocation, a immédiatement pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est fixé au:

29, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg

2. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée sous réserve des statuts de la Société:

Nom	Adresse	Profession	Date de naissance	Pays et lieu de naissance
Pierre Stemper	29, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg	Gérant de sociétés	6 décembre 1970	Poissy (France)
Josephine Pallett	40 Portman Square London W1H 6DA	Gérant de sociétés	10 juin 1974	York (Angleterre)
Christelle Rétif	29, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg	Gérant de sociétés	13 décembre 1973	Saint-Germain en Laye (France)
Naïm Gjonaj	29, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg	Gérant de sociétés	8 octobre 1973	Liège (Belgique)
Mark Philipp Hersee	40 Portman Square London W1H 6DA	Gérant de sociétés	16 septembre 1971	Truro, Cornwall (Royaume-Uni)

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence en date de la constitution et se terminera le 31 décembre 2010.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le document ayant été lu au comparant, qui a requis que le présent acte soit rédigé en langue anglaise, ledit comparant a signé le présent acte avec Nous, notaire, qui avons une connaissance personnelle de la langue anglaise.

Le présent acte, rédigé en anglais, est suivi d'une traduction française. En cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

Signé: P. SANTER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 14 juin 2010. Relation: LAC/2010/26155. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME – délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 17 juin 2010.

Référence de publication: 2010075000/467.

(100086541) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2010.

PALLINGHURST INVESTOR CONSORTIUM II (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 152.918.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juin 2010.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2010067832/14.

(100082745) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2010.

Lux-Investment Advisors, Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 6A, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 98.746.

Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire du 11 mai 2010

I. Nominations statutaires

L'Assemblée constate que lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 12 mai 2009, le terme du mandat des Administrateurs a été fixé jusqu'à la présente Assemblée Générale.

L'Assemblée prend acte de la démission de Monsieur Ernest CRAVATTE en tant que membre du Conseil d'Administration avec effet au 31 décembre 2009 et approuve la cooptation de Monsieur Gilbert ERNST à partir du 21 janvier 2010.

Le mandat des Administrateurs venant à échéance, l'Assemblée procède à la nomination des membres suivants au Conseil d'Administration pour un terme d'un an jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en mai 2011:

M. Michel BIREL

M. Gilbert ERNST

M. Jean-Claude FINCK

M. Pit HENTGEN

M. Norbert NICKELS

II. Nomination du Réviseur d'Entreprises

L'Assemblée constate que le mandat du Réviseur d'Entreprises, ERNST & YOUNG S.A., a été fixé jusqu'à la présente Assemblée Générale.

Le mandat venant à échéance, l'Assemblée procède à la nomination du Réviseur d'Entreprises ERNST & YOUNG S.A. pour un terme d'un an jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en mai 2011.

Luxembourg, le 11 mai 2010.

Certifié sincère et conforme

BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, LUXEMBOURG

Signatures

Référence de publication: 2010089279/30.

(100077798) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2010.

Peculium Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 6, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 64.242.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010067834/9.

(100082693) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2010.

Peculium Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 6, rue Jean-Pierre Brasseur.
R.C.S. Luxembourg B 64.242.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 4 mai 2010

1. Suite à la démission de Madame Renate Josten, l'assemblée décide de nommer en remplacement Monsieur Jean Naveaux né le 30 avril 1943 à Villers-la-Loue, Belgique, demeurant professionnellement à L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey en tant qu'administrateur pour trois années, c'est-à-dire jusqu'à l'assemblée générale statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2012.

2. L'assemblée décide de renouveler le mandat de VGD EXPERTS-COMPTABLES S.A.R.L. ayant son siège à L-1258 Luxembourg 6, rue Jean-Pierre Brasseur, inscrite au R.C.S. Luxembourg B n° 53 981, en tant que commissaire, pour trois années, c'est-à-dire jusqu'à l'assemblée générale statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2012.

Un Mandataire

Référence de publication: 2010067835/16.

(100082752) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2010.

PEF Route d'Arlon Investment S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 15, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 115.062.

Il résulte des résolutions prises par l'associé unique de la Société le 21 avril 2010 que:

L'associé unique confirme expressément le mandat des personnes suivantes en leur qualité d'administrateurs de la Société:

- M. Oliver MAY, administrateur;
- M. Alejo MOLINA, administrateur;
- M. Dirk HOLZ, administrateur;
- M. Jan Baldem MENNICKEN, administrateur;
- M. Jobst BECKMANN, administrateur;
- M. Frank Klaus LOHRIG, administrateur.

Chacun des administrateurs est nommé pour une durée déterminée prenant fin le 19 décembre 2013.

L'associé unique a en outre expressément confirmé la nomination de M. Jan Baldem MENNICKEN et M. Jobst BECKMANN en leur qualité d'administrateurs de la Société pour les années 2008, 2009 et 2010 et il a expressément ratifié tous les actes, documents et contrats, faits et signés par eux en leur qualité d'administrateurs de la Société pendant les années mentionnées 2008, 2009 et 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 10 juin 2010.

Référence de publication: 2010067837/24.

(100082021) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2010.

Webb S.à r.l., Société à responsabilité limitée de titrisation.

Capital social: GBP 135.250,00.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.
R.C.S. Luxembourg B 138.462.

In the year two thousand and ten, on the twenty-fifth day of May.

Before Us Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of Webb S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (R.C.S. Luxembourg) under number B 138.462 and having a share capital of GBP 103,000 (one hundred three thousand Pound Sterling) (the Company).

The Company was incorporated on April 30, 2008 pursuant to a deed of Maître Henri HELLINCKX, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1363 of June 3, 2008.

The articles of association of the Company (the Articles) were amended pursuant to (1) a deed of Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, dated September 1, 2008 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2459 of October 8, 2008; (2) a deed of Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, dated September 10, 2008 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2542 of October 17, 2008, (3) a deed of Maître Henri HEL-LINCKX, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, dated October 28, 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 583 of March 17, 2009; (4) a deed of Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, dated June 19, 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1533 of August 10, 2009; (5) a deed of Maître Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, dated December 18, 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 347 of February 17, 2010 and (6) a deed of Maître Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, dated May 10, 2010, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

THERE APPEARED:

1. APOLLO EUROPEAN PRINCIPAL FINANCE FUND, L.P., a Cayman Islands exempted limited partnership, having its registered office at Walkers SPV Limited, Walker House, 87, Mary Street George Town, Grand Cayman KY1-9002, Cayman Islands;
2. APOLLO PALMETTO STRATEGIC PARTNERSHIP, L.P., a Delaware limited partnership, having its registered office at c/o Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington DE, 19808 United States;
3. PARTNERS GROUP ACCESS 94 L.P., a limited partnership organised under the laws of Scotland, having its registered office at 50 Lothian Road, Festival Square, Edinburgh, Scotland, EH3 9WJ;
4. PARTNERS GROUP ACCESS 135 L.P., a limited partnership organized under the laws of Scotland, having its registered office at 50 Lothian Road, Festival Square, Edinburgh, Scotland, EH3 9WJ;
5. STORMLAUNCH & CO. for the benefit of Morgan Stanley Private Markets Fund III L.P., a Delaware limited partnership, having its address at c/o Morgan Stanley AIP GP LP, One Tower Bridge, 100 Front Street, Suite 1100, West Conshohocken, PA 19428-2881, United States of America;
6. STORMSTAR & CO. for the benefit of Morgan Stanley Private Markets Fund Employee Investors III L.P., a Delaware limited partnership, having its address at c/o Morgan Stanley AIP GP LP, One Tower Bridge, 100 Front Street, Suite 1100, West Conshohocken, PA 19428-2881, United States of America;
7. BEACONPASS & CO. for the benefit of Morgan Stanley Global Distressed Opportunities Fund L.P., a Delaware limited partnership, having its address at c/o Morgan Stanley AIP GP LP, One Tower Bridge, 100 Front Street, Suite 1100, West Conshohocken, PA 19428-2881, United States of America;
8. SAILORPIER & CO. for the benefit of Aurora Cayman Limited, a Cayman Islands exempted company, having its address at Maples & Calder, Uglan House, P.O. Box 309, Grand Cayman, Cayman Islands, British West Indies;
9. STORMBAY & CO. for the benefit of Vijverpoort Huizen C.V., a Dutch limited partnership, having its address at 550 Huizermaatweg, NL-1270 LM Huizen, The Netherlands;
10. PARADIGM LTD., a Bahamian company, having its address at 404 East Bay Street, Scotia House, Nassau, Bahamas;
11. MORGAN STANLEY PRIVATE MARKETS FUND IV LP, a limited partnership organized under the laws of the State of Delaware, having its principal office at c/o Morgan Stanley AIP GP LP, 100 Front Street, Suite 400, West Conshohocken, PA 19428, United States;
12. NUCLEAR ELECTRIC INSURANCE LIMITED, a corporation organized under the laws of Bermuda, having its principal office at 1201 North Market Street, 11th Floor, Wilmington, DE 19801, United States;
13. YAWLBREAK & CO. for the benefit of GTB Capital Partners LP, a limited partnership organized under the laws of the State of Delaware, having its principal office at c/o Morgan Stanley AIP GP LP, 100 Front Street, Suite 400, West Conshohocken, PA 19428, United States;
14. CROWN WESTFALEN INVESTMENTS SARL, a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 13-15 Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, and registered with the Luxembourg trade and companies register under number B-141.516;
15. FREDERICK N. KHEDOURI, whose address is 16 Upper Wimpole Street, London W1G 6LT;
16. INVESTEC BANK (SWITZERLAND) AG, a Swiss company, having its registered office at Loewenstrasse 29, 8001 Zurich, Switzerland;
17. ROSTAM INVESTMENTS I, LLC, a Delaware limited partnership, having its registered office at c/o The Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, DE USA 19801;
18. CROWN DISTRESSED CREDIT OPPORTUNITIES PLC, a public company limited by shares incorporated in Ireland, having its registered office at Segrave House, 19-20 Earlsfort Terrace, Dublin 2, Ireland;
19. JMR CAPITAL LIMITED, a Bermuda exempted company having its registered address at Clarendon House, 2 church Street, Hamilton, Bermuda HM11;

20. PETUNIA INVEST 16 CV, a Dutch limited partnership whose business address is Slangenweg 30,, 1251 RV Laren, The Netherlands;

21. PORTFOLIO ADVISORS SECONDARY FUND, L.P., a Delaware limited partnership whose address is c/o Portfolio Advisors, LLC, 9 Old Kings Highway South, Darien, CT 06820, USA;

22. PORTFOLIO ADVISORS REAL ESTATE FUND III, L.P., (on behalf of its Diversified Real Estate Sector and its Non-U.S. Real Estate Sector), a Delaware limited partnership whose address is c/o Portfolio Advisors, LLC, 9 Old Kings Highway South, Darien, CT 06820, USA;

23. PORTFOLIO ADVISORS REAL ESTATE FUND IV, L.P., (on behalf of its Diversified Real Estate Sector and its Non-U.S. Real Estate Sector), a Delaware limited partnership whose address is c/o Portfolio Advisors, LLC, 9 Old Kings Highway South, Darien, CT 06820, USA;

24. SAN BERNARDINO COUNTY EMPLOYEES' RETIREMENT ASSOCIATION, an employee benefit plan whose address is 348 West Hospitality Lane, San Bernardino, California 92415, USA; and

25. SUN HING ASSOCIATES LIMITED, a private company incorporated in the British Virgin Islands with limited liability whose registered address is PO Box 957, Offshore Incorporations Centre, Road Town, Tortola, British Virgin Islands,

the above appearing parties being all represented by Aurore Perleau, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

The Meeting has requested the undersigned notary to record the following:

I. That the 78,000 (seventy-eight thousand) ordinary shares, the 6,250 (six thousand two hundred fifty) class A preferred equity stock certificates, the 6,250 (six thousand two hundred fifty) class B preferred equity stock certificates, the 6,250 (six thousand two hundred fifty) class C preferred equity stock certificates and the 6,250 (six thousand two hundred fifty) class D preferred equity stock certificates, having a par value of GBP 1 (one Pound Sterling) each, representing the entirety of the corporate capital of the Company, are duly represented at this Meeting, which is consequently validly constituted and may deliberate upon the items on the agenda, hereinafter reproduced;

II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Waiver of convening notices;

2. Increase of the Company's share capital with an amount of GBP 26,000 (twenty-six thousand Pound Sterling) in order to bring it from its present amount of GBP 103,000 (one hundred three thousand Pound Sterling) to GBP 129,000 (one hundred twenty-nine thousand Pound Sterling), through the creation of 26,000 (twenty-six thousand) new ordinary shares having a par value of GBP 1 (one Pound Sterling) each, which will as per their creation be allocated to Compartment 6 of the Company and participate in the results of Compartment 6 of the Company only;

3. Subscription to the share capital increase specified in item 2) above and payment in full of the ordinary shares;

4. Acknowledgement that the capital increase specified in item 2) above has been achieved;

5. Increase of the Company's share capital with an amount of GBP 6,250 (six thousand two hundred fifty Pound Sterling) in order to bring it from GBP 129,000 (one hundred twenty-nine thousand Pound Sterling) to GBP 135,250 (one hundred thirty-five thousand two hundred fifty Pound Sterling), through the creation of 6,250 (six thousand two hundred fifty) Class E preferred equity share certificates, abbreviated "Class E PESCs", having a par value of GBP 1 (one Pound Sterling) each, which will as per their creation be allocated to Compartment 6 of the Company and participate in the results of Compartment 6 of the Company only;

6. Subscription to the share capital increase specified in item 5) above and payment in full of the Class E PESCs;

7. Acknowledgement that the capital increase specified in item 5) above has been achieved;

8. Acknowledgment that the 26,000 (twenty-six thousand) newly issued ordinary shares and the 6,250 (six thousand two hundred fifty) Class E PESCs are allocated to Compartment 6 of the Company;

9. Amendment to article 5, article 17 and Section VII (Definitions) of the Articles to reflect the capital increases referred to in items 2) and 5) above as well as the rights attached to the newly issued ordinary shares and Class E PESCs;

10. Amendment to the relevant registers of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company and any employee of Interconsult S.A. to proceed on behalf of the Company with the registration of the newly issued ordinary shares and preferred equity share certificates in the relevant registers of the Company and to see to any formalities strictly in connection therewith (including for the avoidance of doubt the filing and publication of documents with the relevant Luxembourg authorities).

11. Miscellaneous items which are strictly necessary to implement items 1) to 10) above.

III. That the Meeting has taken the following resolutions unanimously:

First resolution

The entirety of the corporate share capital being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notices, the shareholders represented considering themselves as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to them in advance.

Second resolution

The Meeting resolves to increase the Company's share capital with an amount of GBP 26,000 (twenty-six thousand Pound Sterling) in order to bring it from its present amount of GBP 103,000 (one hundred three thousand Pound Sterling) to GBP 129,000 (one hundred twenty-nine thousand Pound Sterling), through the creation of 26,000 (twenty-six thousand) new ordinary shares having a par value of GBP 1 (one Pound Sterling) each, which will be allocated to Compartment 6 of the Company and participate in the results of Compartment 6 of the Company only.

Subscription - Payment

Thereupon, APOLLO EUROPEAN PRINCIPAL FINANCE FUND, L.P., represented as stated above, declares to subscribe to the 26,000 (twenty-six thousand) new ordinary shares and to have them fully paid up by way of a contribution in cash in the amount of GBP 26,000 (twenty-six thousand Pound Sterling).

The contribution in cash shall be allocated entirely to the corporate capital account of the Company acting in respect of Compartment 6 as payment for the 26,000 (twenty-six thousand) newly issued ordinary shares.

The amount of GBP 26,000 (twenty-six thousand Pound Sterling) is at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Acknowledgement

The Meeting acknowledges that the above-mentioned share capital increase has been achieved and that as a result, APOLLO EUROPEAN PRINCIPAL FINANCE FUND, L.P. will be recorded in the Company's shareholders register as the holder of the 26,000 (twenty-six thousand) newly issued ordinary shares.

Third resolution

The Meeting resolves to increase the Company's share capital with an amount of GBP 6,250 (six thousand two hundred fifty Pound Sterling) in order to bring it from its present amount of GBP 129,000 (one hundred twenty-nine thousand Pound Sterling) to GBP 135,250 (one hundred thirty-five thousand two hundred and fifty Pound Sterling) through the creation of 6,250 (six thousand two hundred and fifty) Class E preferred equity share certificates, abbreviated "Class E PESCs", having a par value of GBP 1 (one Pound Sterling) each, which will as per their creation be allocated to Compartment 6 of the Company and participate in the results of Compartment 6 of the Company only.

Subscription - Payment

Thereupon, APOLLO EUROPEAN PRINCIPAL FINANCE FUND, L.P., represented as stated above, declares to subscribe to the 6,250 (six thousand two hundred and fifty) Class E PESCs and to have them fully paid up by way of a contribution in cash in the amount of GBP 6,250 (six thousand two hundred and fifty Pound Sterling).

The contribution in cash shall be allocated entirely to the corporate capital account of the Company acting in respect of Compartment 6 as payment for the par value of the 6,250 (six thousand two hundred and fifty) newly issued Class E PESCs.

The amount of GBP 6,250 (six thousand two hundred and fifty Pound Sterling) is at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Acknowledgement

The Meeting acknowledges that the above-mentioned share capital increase has been achieved and that as a result, APOLLO EUROPEAN PRINCIPAL FINANCE FUND, L.P. will be recorded in the Company's preferred equity share certificates register as the holder of the 6,250 (six thousand two hundred and fifty) newly issued Class E PESCs.

Fourth resolution

The Meeting acknowledges that, pursuant to the board resolutions adopted by the board of managers of the Company on May 12, 2010, the board of managers resolved to (i) create an additional compartment referred to as Compartment 6 and (ii) allocate all the 26,000 (twenty six thousand) newly issued ordinary shares and the 6,250 (six thousand two hundred and fifty) newly issued Class E PESCs to Compartment 6.

The Meeting hereby acknowledges and approves, to the extent necessary, that the 26,000 (twenty six thousand) newly issued ordinary shares and the 6,250 (six thousand two hundred and fifty) newly issued Class E PESCs are allocated to Compartment 6.

Fifth resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, the Meeting resolves to amend article 5, article 17 and Section VII (Definitions) of the Articles to reflect the capital increases referred to in the second and third resolutions above as well as the rights attached to the newly issued ordinary shares and Class E PESCs, which shall henceforth read as follows:

" Art. 5. Corporate Capital.

5.1. The Company's corporate capital is represented by 104,000 (one hundred four thousand) ordinary shares in registered form with a par value of one (1) Pound Sterling each (the Ordinary Shares), all subscribed and fully paid-up.

The holder(s) of Ordinary Shares is/are hereinafter individually referred to as an Ordinary Shareholder and collectively as the Ordinary Shareholders.

5.2. The Company's corporate capital is also represented by six thousand two hundred fifty (6,250) class A preferred equity stock certificates with a par value of one (1) Pound Sterling each (the Class A PESCOs), six thousand two hundred fifty (6,250) class B preferred equity stock certificates with a par value of one (1) Pound Sterling each (the Class B PESCOs), six thousand two hundred fifty (6,250) class C preferred equity stock certificates with a par value of one (1) Pound Sterling each (the Class C PESCOs), six thousand two hundred fifty (6,250) class D preferred equity stock certificates with a par value of one (1) Pound Sterling each (the Class D PESCOs) and six thousand two hundred fifty (6,250) class E preferred equity stock certificates with a par value of one (1) Pound Sterling each (the Class E PESCOs).

The Class A PESCOs, the Class B PESCOs, the Class C PESCOs, the Class D PESCOs and the Class E PESCOs are hereinafter collectively referred to as the PESCOs. The PESCOs and the Ordinary Shares are hereinafter collectively referred to as the Shares. The holder(s) of Class A PESCOs is/are hereinafter individually referred to as a Class A PESC Shareholder and collectively as the Class A PESC Shareholders. The holder(s) of Class B PESCOs is/are hereinafter individually referred to as a Class B PESC Shareholder and collectively as the Class B PESC Shareholders. The holder(s) of Class C PESCOs is/are hereinafter individually referred to as a Class C PESC Shareholder and collectively as the Class C PESC Shareholders. The holder(s) of Class D PESCOs is/are hereinafter individually referred to as a Class D PESC Shareholder and collectively as the Class D PESC Shareholders. The holder(s) of Class E PESCOs is/are hereinafter individually referred to as a Class E PESC Shareholder and collectively as the Class E PESC Shareholders. The Class A PESC Shareholders, the Class B PESC Shareholders, the Class C PESC Shareholders, the Class D PESC Shareholders and the Class E PESC Shareholders are hereinafter collectively referred to as the PESC Shareholders. The Ordinary Shareholders and the PESC Shareholders are hereinafter collectively referred to as the Shareholders.

5.3. The entire corporate capital thus amounts to one hundred thirty five thousand two hundred fifty (135,250) Pound Sterling.

5.4. The Company shall maintain a special capital reserve account for the Ordinary Shares (the Ordinary Shares Special Capital Reserve Account) in Pound Sterling (GBP), and there shall be recorded to such account, the amount or value of any premium paid up on the Ordinary Shares. Amounts so recorded to this special capital reserve account will constitute freely distributable reserves of the Company. If the Company has established one or more Compartments, the Company shall split the Ordinary Shares Special Capital Reserve Account accordingly between the Compartments, pro-rata to the number of Ordinary Shares allocated to such Compartment pursuant to article 7 below and the total number of Ordinary Shares issued. Any amount on the Ordinary Shares Special Capital Reserve Account will be available for distribution to the holders of Ordinary Shares only, as set out in these Articles.

5.5. The Company shall maintain a special capital reserve account for the Class A PESCOs (the Class A PESCOs Special Capital Reserve Account) in Pound Sterling (GBP), and there shall be recorded to such account, the amount or value of any premium paid up on the Class A PESCOs. Amounts so recorded to this special capital reserve account will constitute freely distributable reserves of the Company. Any amount on the Class A PESCOs Special Capital Reserve Account will be available for distribution to the holders of Class A PESCOs only, as set out in these Articles.

5.6. The Company shall maintain a special capital reserve account for the Class B PESCOs (the Class B PESCOs Special Capital Reserve Account) in Pound Sterling (GBP), and there shall be recorded to such account, the amount or value of any premium paid up on the Class B PESCOs. Amounts so recorded to this special capital reserve account will constitute freely distributable reserves of the Company. Any amount on the Class B PESCOs Special Capital Reserve Account will be available for distribution to the holders of Class B PESCOs only, as set out in these Articles.

5.7. The Company shall maintain a special capital reserve account for the Class C PESCOs (the Class C PESCOs Special Capital Reserve Account) in Pound Sterling (GBP), and there shall be recorded to such account, the amount or value of any premium paid up on the Class C PESCOs. Amounts so recorded to this special capital reserve account will constitute freely distributable reserves of the Company. Any amount on the Class C PESCOs Special Capital Reserve Account will be available for distribution to the holders of Class C PESCOs only, as set out in these Articles.

5.8. The Company shall maintain a special capital reserve account for the Class D PESCOs (the Class D PESCOs Special Capital Reserve Account) in Pound Sterling (GBP), and there shall be recorded to such account, the amount or value of any premium paid up on the Class D PESCOs. Amounts so recorded to this special capital reserve account will constitute freely distributable reserves of the Company. Any amount on the Class D PESCOs Special Capital Reserve Account will be available for distribution to the holders of Class D PESCOs only, as set out in these Articles.

5.9. The Company shall maintain a special capital reserve account for the Class E PESCOs (the Class E PESCOs Special Capital Reserve Account) in Pound Sterling (GBP), and there shall be recorded to such account, the amount or value of any premium paid up on the Class E PESCOs. Amounts so recorded to this special capital reserve account will constitute freely distributable reserves of the Company. Any amount on the Class E PESCOs Special Capital Reserve Account will be available for distribution to the holders of Class E PESCOs only, as set out in these Articles.

5.10. The corporate capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the sole Shareholder or, as the case may be, by the general meeting of Shareholders, composed of the PESC Shareholders and the Ordinary Shareholders (the General Meeting of Shareholders), adopted in the manner required for the amend-

ment of the Articles. In case a PESC Shareholder is also an Ordinary Shareholder, he counts as one Shareholder for the quorum requirements set forth by law.

General - Redemption by the Company of Shares

5.11. The Company may redeem its Shares to the extent permitted by law and these Articles on the basis of amounts available for distribution in accordance with article 17.3.

Mandatory redemption of the PESCOs by the Company

5.12. To the extent permitted by law, on December 31, 2028 the Company must redeem all (but not some) of the PESCOs still outstanding on that date.

Optional redemption of the PESCOs by the Company

5.13. Subject to article 5.11 and the unanimous approval of the Shareholders, the Company may redeem PESCOs with at least six (6) calendar days prior written notice to the relevant PESC Shareholders, setting out the proposed redemption date, which must be a Business Day and the redemption consideration, including reasonable detail of calculations as against the requirements of article 5.11 (as the case may be).

Consideration payable to PESC Shareholder(s) on redemption

5.14. The Class A PESC Shareholder(s), in consideration of a redemption of their Class A PESCOs by the Company under articles 5.12. or 5.13., shall be entitled to receive an amount equal to the sum of:

(a) the Class A PESC Investment Amount; and

(b) the balance of the Class A PESC Profit Account, whereby the balance of the Class A PESC Profit Account is determined on the assumption that the calendar day immediately preceding the resolution of the Shareholder(s) deciding on the redemption is the end of a Class A PESC Coupon Period.

5.15. The Class B PESC Shareholder(s), in consideration of a redemption of their Class B PESCOs by the Company under articles 5.12. or 5.13., shall be entitled to receive an amount equal to the sum of:

(a) the Class B PESC Investment Amount; and

(b) the balance of the Class B PESC Profit Account, whereby the balance of the Class B PESC Profit Account is determined on the assumption that the calendar day immediately preceding the resolution of the Shareholder(s) deciding on the redemption is the end of a Class B PESC Coupon Period.

5.16. The Class C PESC Shareholder(s), in consideration of a redemption of their Class C PESCOs by the Company under articles 5.12. or 5.13., shall be entitled to receive an amount equal to the sum of:

(a) the Class C PESC Investment Amount; and

(b) the balance of the Class C PESC Profit Account, whereby the balance of the Class C PESC Profit Account is determined on the assumption that the calendar day immediately preceding the resolution of the Shareholder(s) deciding on the redemption is the end of a Class C PESC Coupon Period.

5.17. The Class D PESC Shareholder(s), in consideration of a redemption of their Class D PESCOs by the Company under articles 5.12. or 5.13., shall be entitled to receive an amount equal to the sum of:

(a) the Class D PESC Investment Amount; and

(b) the balance of the Class D PESC Profit Account, whereby the balance of the Class D PESC Profit Account is determined on the assumption that the calendar day immediately preceding the resolution of the Shareholder(s) deciding on the redemption is the end of a Class D PESC Coupon Period.”

5.18. The Class E PESC Shareholder(s), in consideration of a redemption of their Class E PESCOs by the Company under articles 5.12. or 5.13., shall be entitled to receive an amount equal to the sum of:

(a) the Class E PESC Investment Amount; and

(b) the balance of the Class E PESC Profit Account, whereby the balance of the Class E PESC Profit Account is determined on the assumption that the calendar day immediately preceding the resolution of the Shareholder(s) deciding on the redemption is the end of a Class E PESC Coupon Period.”

” **Art. 17. Profit and Loss.**

General

17.1 The Company shall maintain:

- (a) a Class A PESC profit account (the Class A PESC Profit Account);
 - (b) a Class B PESC profit account (the Class B PESC Profit Account);
 - (c) a Class C PESC profit account (the Class C PESC Profit Account);
 - (d) a Class D PESC profit account (the Class D PESC Profit Account);
 - (e) a Class E PESC profit account (the Class E PESC Profit Account); and
 - (f) within each Compartment, a general profit account (the General Profit Account),
- all to be kept in Pound Sterling (GBP).

Allocation of Losses

17.2. Within each Compartment, any losses appearing from the separate accounts, adopted by the General Meeting of Shareholders in accordance with article 15.6 above, for such Compartment shall be allocated as follows:

(a) first, to the General Profit Account maintained within the relevant Compartment, if and to the extent this account shows a positive amount;

(b) second, the balance after the allocation pursuant to paragraph (a) above, if any, to the Class A PESC Profit Account, the Class B PESC Profit Account, the Class C PESC Profit Account, the Class D PESC Profit Account or the Class E PESC Profit Account (as applicable), if and to the extent this account shows a positive amount, and

(c) third, the balance after the allocation pursuant to paragraphs (a) and (b) above, if any, to the General Profit Account maintained within the relevant Compartment.

Allocation of Profits

17.3. From the annual net profits of the Company as shown in the accounts prepared by the Company as provided for in article 15.2 above, five per cent (5%) is allocated to the legal reserve required by law. This allocation ceases to be required when such legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the corporate capital of the Company set out in article 5.3 above.

17.4. Following any allocation to the legal reserve pursuant to article 17.3 above, within each Compartment, all of the profits distributable by law, appearing from the separate accounts adopted by the General Meeting of Shareholders in accordance with article 15.6 above for such Compartment (which, for the avoidance of doubt, shall include the PESC Coupon Entitlement) must be allocated to the Profit Accounts in the following order:

(i) first, with respect to any financial year, the PESC Coupon Entitlement that has not been fully allocated to the PESC Profit Account due to insufficient profits in any previous financial year shall be allocated to the PESC Profit Account; and

(ii) second, with respect to any financial year, the PESC Coupon Entitlement that has been allocated to the PESC Profit Account and which has thereafter been withdrawn from the PESC Profit Account due to allocation of losses under article 17.2 in a subsequent financial year shall be allocated to the PESC Profit Account; and

(iii) third, with respect to any financial year, an amount equal to the PESC Coupon Entitlement for such financial year shall be allocated to the PESC Profit Account; and

(iv) finally, the part of the profit remaining after the allocations pursuant to paragraph (i) to and including (iii) shall be allocated to the General Profit Account maintained within the relevant Compartment.

Coupons

17.5. In relation to the Class A PESCOs, subject to articles 17.10. and 17.11. below, the balance of the Class A PESC Profit Account may be paid to the Class A PESC Shareholder(s) as a dividend, calculated on the following basis:

(a) in case of a final dividend: the balance of the Class A PESC Profit Account (taking into account the reduction in the Class A PESC Profit Account effected by any interim dividends made to the Class A PESC Shareholder);

(b) in the case of interim dividends made to the Class A PESC Shareholder(s): the balance of the Class A PESC Profit Account determined on the assumption that the calendar day immediately preceding the date of the interim dividend distribution is the end of a Class A PESC Coupon Period.

17.6. In relation to the Class B PESCOs, subject to articles 17.10. and 17.11. below, the balance of the Class B PESC Profit Account may be paid to the Class B PESC Shareholder(s) as a dividend, calculated on the following basis:

(a) in case of a final dividend: the balance of the Class B PESC Profit Account (taking into account the reduction in the Class B PESC Profit Account effected by any interim dividends made to the Class B PESC Shareholder);

(b) in the case of interim dividends made to the Class B PESC Shareholder(s): the balance of the Class B PESC Profit Account determined on the assumption that the calendar day immediately preceding the date of the interim dividend distribution is the end of a Class B PESC Coupon Period.

17.7. In relation to the Class C PESCOs, subject to articles 17.10. and 17.11. below, the balance of the Class C PESC Profit Account may be paid to the Class C PESC Shareholder(s) as a dividend, calculated on the following basis:

(a) in case of a final dividend: the balance of the Class C PESC Profit Account (taking into account the reduction in the Class C PESC Profit Account effected by any interim dividends made to the Class C PESC Shareholder);

(b) in the case of interim dividends made to the Class C PESC Shareholder(s): the balance of the Class C PESC Profit Account determined on the assumption that the calendar day immediately preceding the date of the interim dividend distribution is the end of a Class C PESC Coupon Period.

17.8. In relation to the Class D PESCOs, subject to articles 17.10 and 17.11 below, the balance of the Class D PESC Profit Account may be paid to the Class D PESC Shareholder(s) as a dividend, calculated on the following basis:

(a) in case of a final dividend: the balance of the Class D PESC Profit Account (taking into account the reduction in the Class D PESC Profit Account effected by any interim dividends made to the Class D PESC Shareholder);

(b) in the case of interim dividends made to the Class D PESC Shareholder(s): the balance of the Class D PESC Profit Account determined on the assumption that the calendar day immediately preceding the date of the interim dividend distribution is the end of a Class D PESC Coupon Period.

17.9. In relation to the Class E PESCOs, subject to articles 17.10 and 17.11 below, the balance of the Class E PESC Profit Account may be paid to the Class E PESC Shareholder(s) as a dividend, calculated on the following basis:

(a) in case of a final dividend: the balance of the Class E PESC Profit Account (taking into account the reduction in the Class E PESC Profit Account effected by any interim dividends made to the Class E PESC Shareholder);

(b) in the case of interim dividends made to the Class E PESC Shareholder(s): the balance of the Class E PESC Profit Account determined on the assumption that the calendar day immediately preceding the date of the interim dividend distribution is the end of a Class E PESC Coupon Period.

17.10. Any distribution out of the Profit Accounts which is not contemplated by article 17.5, 17.6, 17.7, 17.8 or 17.9 above can only be made to the Shareholders pursuant to a resolution of the sole Shareholder or a unanimous resolution of the general meeting of the Shareholders where the entire voting share capital of the Company is present or represented, it being understood, for the avoidance of doubt, that the Class A PESC Shareholder(s) shall not be entitled to any distributions except those made out of the Class A PESC Profit Account; the Class B PESC Shareholder(s) shall not be entitled to any distributions except those made out of the Class B PESC Profit Account, the Class C PESC Shareholder(s) shall not be entitled to any distributions except those made out of the Class C PESC Profit Account, the Class D PESC Shareholder(s) shall not be entitled to any distributions except those made out of the Class D PESC Profit Account and the Class E PESC Shareholder(s) shall not be entitled to any distributions except those made out of the Class E PESC Profit Account.

17.11. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

(i) interim accounts are drawn up by the sole manager or, if the Company is managed by more than one manager, the board of managers of the Company;

(ii) these interim accounts show that, within such Compartment, sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by carried forward profits and distributable reserves, and decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal reserve;

(iii) the decision to distribute interim dividends must be taken by resolution of the sole Shareholder or a unanimous resolution of the general meeting of the Shareholders where the entire voting share capital of the Company is present or represented within two (2) months from the date of the interim accounts;

(iv) the rights of the creditors of the Company are not threatened, taking into account the assets of the Company; and

(v) where the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the Shareholders must refund the excess to the Company.

If the Company has established one or more Compartment(s), this article 17.11. shall apply mutatis mutandis within each Compartment, it being understood, for the avoidance of doubt, that if the Company intends to proceed with an interim dividend distribution in relation to a specific Compartment, the sole manager or, if the Company is managed by more than one manager, the board of managers of the Company shall be required to draw up interim accounts for such specific Compartment only.”

“VII. Definitions

19. The following capitalized terms used in these Articles shall have the following meanings:

Articles has the meaning given to it in article 1.

Business Day means a day (other than a Saturday or Sunday or public holiday) on which commercial banks are generally open for business in Luxembourg.

Class A PESC Commencement Date means April 30, 2008.

Class A PESC(s) has the meaning given to it in article 5.2.

Class A PESC Coupon Entitlement means, with respect to any Class A PESC Coupon Period, an amount calculated as the product of (a) the Class A PESC Coupon Rate, and (b) the average Class A PESC Investment Amount during the relevant Class A PESC Coupon Period.

Class A PESC Coupon Period means the period:

(a) starting on (and including) the Class A PESC Commencement Date or a Class A PESC Period End Date; and

(b) ending on (but not including) the next Class A PESC Period End Date, based on a year of 365 days and the number of whole days in the relevant Class A PESC Coupon Period.

Class A PESC Coupon Rate means a fraction, expressed as a percentage, the numerator of which is all income (including interest and gains), net of taxes, derived by the Company from the Class A PESC Investment for the relevant Class A PESC Coupon Period, minus the Company’s expenses allocable to the Class A PESC Investment during such Class A

PESC Coupon Period, and the denominator of which is the average Class A PESC Investment Amount during the relevant Class A PESC Coupon Period.

Class A PESC Investment means any and all receivables and other assets acquired by the Company with the proceeds from the issuance of the Class A PESCs (including the premium contributions thereon), including the re-investment of income and gains derived from such receivables and assets.

Class A PESC Investment Amount means the sum of:

- (a) the nominal value of each Class A PESC multiplied by the number of Class A PESCs on issue; and
- (b) the balance of the Class A PESC Special Capital Reserve Account.

Class A PESC Period End Date means,

- (a) December 31 of each year occurring before the date specified in article 5.11, and
- (b) each date of redemption of Class A PESCs by the Company pursuant to article 5.10 and article 5.11 or, if such date is not a Business Day, the next Business Day (unless that day falls in the following financial year, in which case the Class A PESC Period End Date ends on the previous Business Day).

Class A PESC Profit Account means the PESC Profit Account relating to Class A PESCs only, as provided for in article 17.1.

Class A PESC Shareholder(s) has the meaning given to it in article 5.2.

Class A PESCs Special Capital Reserve Account has the meaning given to it in article 5.5.

Class B PESC(s) has the meaning given to it in article 5.2.

Class B PESC Commencement Date means September 25, 2008.

Class B PESC Coupon Entitlement means, with respect to any Class B PESC Coupon Period, an amount calculated as the product of (a) the Class B PESC Coupon Rate, and (b) the average Class B PESC Investment Amount during the relevant Class B PESC Coupon Period.

Class B PESC Coupon Period means the period:

- (a) starting on (and including) the Class B PESC Commencement Date or a Class B PESC Period End Date; and
- (b) ending on (but not including) the next Class B PESC Period End Date, based on a year of 365 days and the number of whole days in the relevant Class B PESC Coupon Period.

Class B PESC Coupon Rate means a fraction, expressed as a percentage, the numerator of which is all income (including interest and gains), net of taxes, derived by the Company from the Class B PESC Investment for the relevant Class B PESC Coupon Period, minus the Company's expenses allocable to the Class B PESC Investment during such Class B PESC Coupon Period, and the denominator of which is the average Class B PESC Investment Amount during the relevant Class B PESC Coupon Period.

Class B PESC Investment means any and all receivables and other assets acquired by the Company with the proceeds from the issuance of the Class B PESCs (including the premium contributions thereon), including the re-investment of income and gains derived from such receivables and assets.

Class B PESC Investment Amount means the sum of:

- (a) the nominal value of each Class B PESC multiplied by the number of Class B PESCs on issue; and
- (b) the balance of the Class B PESC Special Capital Reserve Account.

Class B PESC Period End Date means,

- (a) December 31 of each year occurring before the date specified in article 5.11, and
- (b) each date of redemption of Class B PESCs by the Company pursuant to article 5.10 and article 5.11 or, if such date is not a Business Day, the next Business Day (unless that day falls in the following financial year, in which case the Class B PESC Period End Date ends on the previous Business Day).

Class B PESC Profit Account means the PESC Profit Account relating to Class B PESCs only, as provided for in article 17.1.

Class B PESC Shareholder(s) has the meaning given to it in article 5.2.

Class B PESCs Special Capital Reserve Account has the meaning given to it in article 5.6.

Class C PESC(s) has the meaning given to it in article 5.2.

Class C PESC Commencement Date means June 5, 2009.

Class C PESC Coupon Entitlement means, with respect to any Class C PESC Coupon Period, an amount calculated as the product of (a) the Class C PESC Coupon Rate, and (b) the average Class C PESC Investment Amount during the relevant Class C PESC Coupon Period.

Class C PESC Coupon Period means the period:

- (a) starting on (and including) the Class C PESC Commencement Date or a Class C PESC Period End Date; and
- (b) ending on (but not including) the next Class C PESC Period End Date, based on a year of 365 days and the number of whole days in the relevant Class C PESC Coupon Period.

Class C PESC Coupon Rate means a fraction, expressed as a percentage, the numerator of which is all income (including interest and gains), net of taxes, derived by the Company from the Class C PESC Investment for the relevant Class C PESC Coupon Period, minus the Company's expenses allocable to the Class C PESC Investment during such Class C PESC Coupon Period, and the denominator of which is the average Class C PESC Investment Amount during the relevant Class C PESC Coupon Period.

Class C PESC Investment means any and all receivables and other assets acquired by the Company with the proceeds from the issuance of the Class C PESCOs (including the premium contributions thereon), including the re-investment of income and gains derived from such receivables and assets.

Class C PESC Investment Amount means the sum of:

- (a) the nominal value of each Class C PESC multiplied by the number of Class C PESCOs on issue; and
- (b) the balance of the Class C PESC Special Capital Reserve Account.

Class C PESC Period End Date means,

- (a) December 31 of each year occurring before the date specified in article 5.11, and
- (b) each date of redemption of Class C PESCOs by the Company pursuant to article 5.10 and article 5.11 or, if such date is not a Business Day, the next Business Day (unless that day falls in the following financial year, in which case the Class C PESC Period End Date ends on the previous Business Day).

Class C PESC Profit Account means the PESC Profit Account relating to Class C PESCOs only, as provided for in article 17.1.

Class C PESC Shareholder(s) has the meaning given to it in article 5.2.

Class C PESCOs Special Capital Reserve Account has the meaning given to it in article 5.7.

Class D PESC(s) has the meaning given to it in article 5.2.

Class D PESC Commencement Date means December 17, 2009.

Class D PESC Coupon Entitlement means, with respect to any Class D PESC Coupon Period, an amount calculated as the product of (a) the Class D PESC Coupon Rate, and (b) the average Class D PESC Investment Amount during the relevant Class D PESC Coupon Period.

Class D PESC Coupon Period means the period:

- (a) starting on (and including) the Class D PESC Commencement Date or a Class D PESC Period End Date; and
- (b) ending on (but not including) the next Class D PESC Period End Date, based on a year of 365 days and the number of whole days in the relevant Class D PESC Coupon Period.

Class D PESC Coupon Rate means a fraction, expressed as a percentage, the numerator of which is all income (including interest and gains), net of taxes, derived by the Company from the Class D PESC Investment for the relevant Class D PESC Coupon Period, minus the Company's expenses allocable to the Class D PESC Investment during such Class D PESC Coupon Period, and the denominator of which is the average Class D PESC Investment Amount during the relevant Class D PESC Coupon Period.

Class D PESC Investment means any and all receivables and other assets acquired by the Company with the proceeds from the issuance of the Class D PESCOs (including the premium contributions thereon), including the re-investment of income and gains derived from such receivables and assets.

Class D PESC Investment Amount means the sum of:

- (a) the nominal value of each Class D PESC multiplied by the number of Class D PESCOs on issue; and
- (b) the balance of the Class D PESC Special Capital Reserve Account.

Class D PESC Period End Date means,

- (a) December 31 of each year occurring before the date specified in article 5.11, and
- (b) each date of redemption of Class D PESCOs by the Company pursuant to article 5.10 and article 5.11 or, if such date is not a Business Day, the next Business Day (unless that day falls in the following financial year, in which case the Class D PESC Period End Date ends on the previous Business Day).

Class D PESC Profit Account means the PESC Profit Account relating to Class D PESCOs only, as provided for in article 17.1.

Class D PESC Shareholder(s) has the meaning given to it in article 5.2.

Class D PESCOs Special Capital Reserve Account has the meaning given to it in article 5.8.

Class E PESC(s) has the meaning given to it in article 5.2.

Class E PESC Commencement Date means May 25, 2010.

Class E PESC Coupon Entitlement means, with respect to any Class E PESC Coupon Period, an amount calculated as the product of (a) the Class E PESC Coupon Rate, and (b) the average Class E PESC Investment Amount during the relevant Class E PESC Coupon Period.

Class E PESC Coupon Period means the period:

- (a) starting on (and including) the Class E PESC Commencement Date or a Class E PESC Period End Date; and

(b) ending on (but not including) the next Class E PESC Period End Date, based on a year of 365 days and the number of whole days in the relevant Class E PESC Coupon Period.

Class E PESC Coupon Rate means a fraction, expressed as a percentage, the numerator of which is all income (including interest and gains), net of taxes, derived by the Company from the Class E PESC Investment for the relevant Class E PESC Coupon Period, minus the Company's expenses allocable to the Class E PESC Investment during such Class E PESC Coupon Period, and the denominator of which is the average Class E PESC Investment Amount during the relevant Class E PESC Coupon Period.

Class E PESC Investment means any and all receivables and other assets acquired by the Company with the proceeds from the issuance of the Class E PESCs (including the premium contributions thereon), including the re-investment of income and gains derived from such receivables and assets.

Class E PESC Investment Amount means the sum of:

- (a) the nominal value of each Class E PESC multiplied by the number of Class E PESCs on issue; and
- (b) the balance of the Class E PESC Special Capital Reserve Account.

Class E PESC Period End Date means,

- (a) December 31 of each year occurring before the date specified in article 5.11, and
- (b) each date of redemption of Class E PESCs by the Company pursuant to article 5.10 and article 5.11 or, if such date is not a Business Day, the next Business Day (unless that day falls in the following financial year, in which case the Class E PESC Period End Date ends on the previous Business Day).

Class E PESC Profit Account means the PESC Profit Account relating to Class E PESCs only, as provided for in article 17.1.

Class E PESC Shareholder(s) has the meaning given to it in article 5.2.

Class E PESCs Special Capital Reserve Account has the meaning given to it in article 5.9.

Companies Law has the meaning given to it in article 1.

Compartment has the meaning given to it in article 7.1.

General Meeting of Shareholders has the meaning given to it in article 5.7.

General Profit Account has the meaning given to it in article 17.1.

Luxembourg GAAP means the Luxembourg general accepted accounting principles as in effect in Luxembourg.

Ordinary Share(s) has the meaning given to it in article 5.1.

Ordinary Shareholder(s) has the meaning given to it in article 5.1.

Ordinary Shares Special Capital Reserve Account has the meaning given to it in Article 5.4.

PESC(s) has the meaning given to it in article 5.2.

PESC Coupon Entitlement means Class A PESC Coupon Entitlement, Class B PESC Coupon Entitlement, Class C PESC Coupon Entitlement, Class D PESC Coupon Entitlement or Class E PESC Coupon Entitlement, as the case may be.

PESC Coupon Period means Class A PESC Coupon Period, Class B PESC Coupon Period, Class C PESC Coupon Period, Class D PESC Coupon Period or Class E PESC Coupon Period, as the case may be.

PESC Investment Amount means Class A PESC Investment Amount, Class B PESC Investment Amount, Class C PESC Investment Amount, Class D PESC Investment Amount or Class E PESC Investment Amount, as the case may be.

PESC Profit Account means Class A PESC Profit Account, Class B PESC Profit Account, Class C PESC Profit Account, Class D PESC Profit Account or Class E PESC Profit Account, as the case may be.

PESC Shareholder has the meaning given to it in article 5.2.

Profit Accounts means the PESC Profit Account and the General Profit Account.

Securitization Law has the meaning given to it in article 1.

Shareholder has the meaning given to it in article 5.2.

Shareholders Agreement means any agreement as may be entered into between inter alia the Company and the Shareholders from time to time, in relation to, inter alia, the regulation and management of the business and affairs of the Company."

Sixth resolution

The Meeting resolves to amend the relevant registers of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company as well as any employee of Interconsult S.A. to proceed on behalf of the Company with the registration of the newly issued ordinary shares and preferred equity share certificates in the relevant registers of the Company and to see to any formalities in connection therewith (including for the avoidance of doubt the filing and publication of documents with the relevant Luxembourg authorities).

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately EUR 1,600.-

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxy holder of the appearing parties, the proxy holder of the appearing parties signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le vingt-cinquième jour du mois de mai.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, s'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés de Webb S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit Luxembourgeois, ayant son siège social au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (R.C.S. Luxembourg) sous le numéro B 138.462 et ayant un capital social de cent trois mille livres sterling (GBP 103.000) (la Société).

La Société a été constituée le 30 avril 2008 en vertu d'un acte de Maître Henri HELLINCKX, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, sous le numéro 1363, le 3 juin 2008.

Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés en vertu d' (1) un acte de Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 1^{er} septembre 2008 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2459 du 8 octobre 2008; (2) un acte de Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 10 septembre 2008 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2542 du 17 octobre 2008, (3) un acte de Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 28 octobre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 583 du 17 mars 2009, (4) un acte de Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 19 juin 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1533 du 10 août 2009; (5) un acte de Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 18 décembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 347 du 17 février 2010 et (6) un acte de Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 10 mai 2010, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

ONT COMPARU:

1. APOLLO EUROPEAN PRINCIPAL FINANCE FUND, L.P., une société en commandite soumise au régime fiscal d'exemption régie par les lois des Iles Cayman, ayant son siège social à Walkers SPV Limited, Walker House, 87, Mary Street George Town, Grand Cayman KY1-9002, les Iles Caïmans;

2. APOLLO PALMETTO STRATEGIC PARTNERSHIP, L.P., une société en commandite du Delaware, ayant son siège social à c/o Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington DE, 19808 Etats-Unis;

3. PARTNERS GROUP ACCESS 94 L.P., une société en commandite organisée selon les lois de l'Ecosse, ayant son siège social à 50 Lothian Road, Festival Square, Edimbourg, Ecosse, EH3 9WJ;

4. PARTNERS GROUP ACCESS 135 L.P., une société en commandite organisée selon les lois de l'Ecosse, ayant son siège social à c/o Partners Group (Guernsey) Limited, P.O. Box 477, Tudor House, Le Bordage, St Peter Port, Guernesey, GY1 6BD, les îles Anglo-Normandes;

5. STORMLAUNCH & CO., au profit de Morgan Stanley Private Markets Fund III L.P., une société en commandite du Delaware, ayant son adresse à c/o Morgan Stanley AIP GP LP, One Tower Bridge, 100 Front Street, Suite 1100, West Conshohocken, PA 19428-2881, Etats-Unis d'Amérique;

6. STORMSTAR & CO., au profit de Morgan Stanley Private Markets Fund Employee Investors III L.P., une société en commandite du Delaware, ayant son adresse à c/o Morgan Stanley AIP GP LP, One Tower Bridge, 100 Front Street, Suite 1100, West Conshohocken, PA 19428-2881, Etats-Unis d'Amérique;

7. BEACONPASS & CO., au profit de Morgan Stanley Global Distressed Opportunities Fund L.P., une société en commandite du Delaware, ayant son adresse à c/o Morgan Stanley AIP GP LP, One Tower Bridge, 100 Front Street, Suite 1100, West Conshohocken, PA 19428-2881, Etats-Unis d'Amérique;

8. SAILORPIER & CO., au profit de Aurora Cayman Limited, une société en commandite soumise au régime fiscal d'exemption, régie par les lois des Iles Cayman, ayant son siège social à Maples & Calder, Ugland House, P.O. Box 309, Grand Cayman, Iles Cayman, les Antilles Britanniques;

9. STORMBAY & CO., au profit de Vijverpoort Huizen C.V., une société Néerlandaise, ayant son adresse à 550 Huizermaatweg, NL-1270 LM Huizen, les Pays-Bas;

10. PARADIGM LTD., une société des Bahamas, ayant son adresse au 404 East Bay Street, Scotia House, Nassau, Bahamas;

11. MORGAN STANLEY PRIVATE MARKETS FUND IV LP, une société en commandite organisée selon les lois de l'Etat du Delaware, ayant son siège principal à c/o Morgan Stanley AIP GP LP, 100 Front Street, Suite 400, West Conshohocken, PA 19428, Etats-Unis;

12. NUCLEAR ELECTRIC INSURANCE LIMITED, une société organisée selon les lois des Bermudes, ayant son siège principal à 1201 North Market Street, 11th Floor, Wilmington, DE 19801, Etats-Unis;

13. YAWLBREAK & CO., au profit de GTB Capital Partners LP, une société en commandite organisée selon les lois de l'Etat du Delaware, Etats-Unis, ayant son siège principal à c/o Morgan Stanley AIP GP LP, 100 Front Street, Suite 400, West Conshohocken, PA 19428, Etats-Unis;

14. CROWN WESTFALEN INVESTMENTS SARL, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 13-15 Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, et immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B-141.516;

15. FREDERICK N. KHEDOURI, avec adresse au 16 Upper Wimpole Street, London W1G 6LT;

16. INVESTEC BANK (SWITZERLAND) AG, une société suisse, ayant son siège social à Loewenstrasse 29, 8001 Zurich, Suisse;

17. ROSTAM INVESTMENTS I, LLC, une société en commandite organisée sous les lois de l'Etat du Delaware, Etats-Unis, ayant son siège social à c/o The Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, DE 19801, Etats-Unis;

18. CROWN DISTRESSED CREDIT OPPORTUNITIES PLC, une société anonyme constituée en Irlande, ayant son siège social à Segrave House, 19-20 Earlsfort Terrace, Dublin 2, Irlande;

19. JMR CAPITAL LIMITED, une société organisée selon les lois des Bermudes, ayant son adresse commerciale à Clarendon House, 2 church Street, Hamilton, Bermuda HM11;

20. PETUNIA INVEST 16 CV, une société en commandite organisée sous les lois des Pays-Bas, ayant son siège social à Slangenweg 30,, 1251 RV Laren, Pays-Bas;

21. PORTFOLIO ADVISORS SECONDARY FUND, L.P., une société en commandite organisée sous les lois de l'Etat du Delaware, Etats-Unis, ayant son adresse à c/o Portfolio Advisors, LLC, 9 Old Kings Highway South, Darien, CT 06820, Etats-Unis;

22. PORTFOLIO ADVISORS REAL ESTATE FUND III, L.P., (pour le compte de son secteur immobilier diversifié et de son secteur immobilier non-américain), une société en commandite organisée sous les lois de l'Etat du Delaware, Etats-Unis, ayant son adresse à c/o Portfolio Advisors, LLC, 9 Old Kings Highway South, Darien, CT 06820, Etats-Unis;

23. PORTFOLIO ADVISORS REAL ESTATE FUND IV, L.P., (pour le compte de son secteur immobilier diversifié et de son secteur immobilier non-américain), une société en commandite organisée sous les lois de l'Etat du Delaware, Etats-Unis, ayant son siège social à c/o Portfolio Advisors, LLC, 9 Old Kings Highway South, Darien, CT 06820, Etats-Unis;

24. SAN BERNARDINO COUNTY EMPLOYEES' RETIREMENT ASSOCIATION, un régime d'avantages aux employées, ayant son son siège social à 348 West Hospitality Lane, San Bernardino, California 92415, Etats-Unis; et

25. SUN HING ASSOCIATES LIMITED, une société privée avec responsabilité limitée consitutée dans les Iles Vierges Britanniques, ayant son siège social à PO Box 957, Offshore Incorporations Centre, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques.

The parties comparantes mentionnées ci-dessus sont tous les associés de la Société (les Associés) et sont représentées par Aurore Perleau, juriste, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, les parties comparantes susvisées étant toutes représentées par Aurore Perleau, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

L'Assemblée a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Que les 78.000 (soixante-dix-huit mille) parts sociales ordinaires, les 6.250 (six mille deux cent cinquante) certificats de parts sociales privilégiées de classe A, les 6.250 (six mille deux cent cinquante) certificats de parts sociales privilégiées de classe B et les 6.250 (six mille deux cent cinquante) certificats de parts sociales privilégiées de classe C, les 6.250 (six mille deux cent cinquante) certificats de parts sociales privilégiées de classe D, ayant une valeur nominale d'1 GBP (une livre sterling) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont dûment représentées à la présente Assemblée qui est par conséquent valablement constituée et peut statuer sur les points portés à l'ordre du jour, reproduits ci-après;

II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Renonciation aux formalités de convocation;

2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de GBP 26.000 (vingt-six mille livres sterling) afin de le porter de son montant actuel de GBP 103.000 (cent trois mille livres sterling) à GBP 129.000 (cent vingt-neuf mille livres sterling), par la création de 26.000 (vingt-six mille) nouvelles parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale de GBP 1 chacune, qui dès leur création seront affectées au Compartiment 6 de la Société et participeront uniquement aux résultats du Compartiment 6 de la Société;

3. Souscription à l'augmentation du capital social mentionnée au point 2) ci-dessus et libération intégrale des parts sociales ordinaires;

4. Prise d'acte que l'augmentation de capital mentionnée au point 2) ci-dessus a été réalisée;

5. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de GBP 6.250 (six mille deux cent cinquante livres sterling) afin de le porter de GBP 129.000 (cent vingt-neuf mille livres sterling) à GBP 135.250 (cent trente-cinq mille deux cent cinquante livres sterling), par la création de 6.250 (six mille deux cent cinquante) certificats de parts sociales privilégiées de Classe E, en abrégé les "PESCs de Classe E", ayant une valeur nominale d'1 GBP chacune, qui dès leur création seront affectés au Compartiment 6 de la Société et participeront seulement aux résultats du Compartiment 6 de la Société;

6. Souscription à l'augmentation du capital social mentionnée au point 5) ci-dessus et libération intégrale des PESCs de Classe E;

7. Prise d'acte que l'augmentation de capital mentionnée au point 5) ci-dessus a été réalisée;

8. Constatation que les 26.000 (vingt-six mille) parts sociales ordinaires nouvellement émises et les 6.250 (six mille deux cent cinquante) PESCs de Classe D sont affectés au Compartiment 6 de la Société;

9. Modification de l'article 5, article 17 et Section VII (Définitions) des Statuts afin de refléter les augmentations de capital mentionnées aux points 2) et 5) ci-dessus ainsi que les droits attachés aux parts sociales ordinaires nouvellement émises et aux PESCs de Classe E;

10. Modification des registres correspondants des associés de la Société afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société et à tout employé de Interconsult S.A. afin de procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales et des certificats de parts sociales privilégiées, nouvellement émises, dans les registres correspondants des associés de la Société et de s'occuper de toutes formalités s'y rapportant strictement (en ce compris en tout état de cause le dépôt et la publication de documents auprès des autorités luxembourgeoises compétentes).

11. Points divers qui sont strictement nécessaires à la mise en œuvre des points 1) à 10) ci-dessus.

III. Que l'Assemblée a unanimement pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'intégralité du capital social étant représentée à la présente Assemblée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, les associés représentés se considérant eux-mêmes comme dûment convoqués et déclarant avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué à l'avance.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de GBP 26.000 (vingt-six mille livres sterling) afin de le porter de son montant actuel de GBP 103.000 (cent trois mille livres sterling) à GBP 129.000 (cent vingt-neuf mille livres sterling), par la création de 26.000 (vingt-six mille) nouvelles parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale de GBP 1 (une livre sterling) chacune, qui seront affectées au Compartiment 6 de la Société et participeront uniquement aux résultats du Compartiment 6 de la Société.

Souscription - Libération

Dès lors, APOLLO EUROPEAN PRINCIPAL FINANCE FUND L.P., représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire aux 26.000 (vingt-six mille) nouvelles parts sociales ordinaires et les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de GBP 26.000 (vingt-six mille livres sterling).

L'apport en numéraire sera affecté intégralement au compte de capital social de la Société agissant en tant que libération des 26.000 (vingt-six mille) parts sociales ordinaires nouvellement émises.

Le montant de GBP 26.000 (vingt-six mille livres sterling) est à la disposition de la Société, la preuve de ceci ayant été apportée au notaire instrumentant.

Constatation

L'Assemblée constate que l'augmentation du capital social mentionnée ci-dessus a été réalisée et que par conséquent, APOLLO EUROPEAN PRINCIPAL FINANCE FUND, L.P. sera inscrit dans le registre des associés de la Société comme le détenteur des 26.000 (vingt-six mille) parts sociales ordinaires nouvellement émises.

Troisième résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de GBP 6.250 (six mille deux cent cinquante livres sterling) afin de le porter de son montant actuel de GBP 129.000 (cent vingt-neuf mille livres sterling) à GBP 135.250 (cent trente-cinq mille deux cent cinquante livres sterling) par la création de 6.250 (six mille deux cent cinquante) certificats de parts sociales privilégiées de Classe E, en abrégé les "PESCs de Classe E", ayant une valeur nominale d'1 GBP (une livre sterling) chacune, qui dès leur création seront affectés au Compartiment 5 de la Société et participeront seulement aux résultats du Compartiment 6 de la Société.

Souscription - Libération

Dès lors, APOLLO EUROPEAN PRINCIPAL FINANCE FUND L.P., représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire aux 6.250 (six mille deux cent cinquante) PESCs de Classe E et les avoir libérés intégralement par un apport en numéraire d'un montant de GBP 6.250 (six mille deux cent cinquante livres sterling).

L'apport en numéraire sera affecté intégralement au compte de capital social de la Société agissant pour le compte du Compartiment 6 en tant que libération des 6.250 (six mille deux cent cinquante) PESCs de Classe E nouvellement émis.

Le montant de GBP 6.250 (six mille deux cent cinquante livres sterling) est à la disposition de la Société, la preuve de ceci ayant été apportée au notaire instrumentant.

Constatation

L'Assemblée constate que l'augmentation du capital social mentionnée ci-dessus a été réalisée et que par conséquent APOLLO EUROPEAN PRINCIPAL FINANCE FUND, L.P. sera inscrit dans le registre des certificats de parts sociales privilégiées des associés de la Société comme le détenteur des 6.250 (six mille deux cent cinquante) PESCs de Classe E nouvellement émis.

Quatrième résolution

L'Assemblée constate qu'en vertu des résolutions adoptées par le conseil de gérance le 12 mai 2010, 2010, le conseil de gérance a décidé (i) de créer un compartiment supplémentaire qualifié comme suit «Compartiment 6» et (ii) d'affecter l'intégralité des 26.000 (vingt-six mille) parts sociales ordinaires et des 6.250 (six mille deux cent cinquante) PESCs de Classe E, nouvellement émis, au Compartiment 6.

L'Assemblée constate et approuve par les présentes, si nécessaire, que les 26.000 (vingt-six mille) parts sociales ordinaires nouvellement émises et les 6.250 (six mille deux cent cinquante) PESCs de Classe D nouvellement émis sont affectés au Compartiment 6.

Cinquième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, l'Assemblée décide de modifier l'article 5, l'article 17 et la Section VII (Définitions) des Statuts afin de refléter les augmentations de capital mentionnées aux deuxième et troisième résolutions ci-dessus ainsi que les droits attachés aux parts sociales ordinaires nouvellement émises et aux PESCs de Classe E, qui auront désormais la teneur suivante:

" Art. 5. Capital Social.

5.1. Le capital social de la Société est représenté par cent quatre mille (104.000) parts sociales ordinaires sous forme nominative ayant une valeur nominale d'une (1) livre sterling chacune (les Parts Sociales Ordinaires), toutes souscrites et entièrement libérées. Le(s) détenteur(s) de Parts Sociales Ordinaires est/sont ci-après individuellement désigné(s) comme un Associé Ordinaire et collectivement comme les Associés Ordinaires.

5.2. Le capital social de la Société est également représenté par six mille deux cent cinquante (6.250) certificats de parts sociales privilégiées de classe A ayant une valeur nominale d'une (1) livre sterling chacun (les PESCs de Classe A), six mille deux cent cinquante (6.250) certificats de parts sociales privilégiées de classe B ayant une valeur nominale d'une (1) livre sterling chacun (les PESCs de Classe B), six mille deux cent cinquante (6.250) certificats de parts sociales privilégiées de classe C ayant une valeur nominale d'une (1) livre sterling chacun (les PESCs de Classe C), six mille deux cent cinquante (6.250) certificats de parts sociales privilégiées de classe D ayant une valeur nominale d'une (1) livre sterling chacun (les PESCs de Classe D) et (6.250) certificats de parts sociales privilégiées de classe E ayant une valeur nominale d'une (1) livre sterling chacun (les PESCs de Classe E).

Les PESCs de Classe A, les PESCs de Classe B, les PESCs de Classe C, les PESCs de Classe D et les PESCs de Classe E sont collectivement définis ci-après comme les PESCs. Les PESCs et les Parts Sociales Ordinaires sont collectivement définis ci-après comme les Parts Sociales. Le(s) détenteur(s) de PESCs de Classe A est/sont ci-après individuellement défini(s) comme un Associé PESC de Classe A et collectivement comme des Associés PESC de Classe A. Le(s) détenteur(s) de PESCs de Classe B est/sont ci-après individuellement défini(s) comme un Associé PESC de Classe B et collectivement comme des Associés PESC de Classe B. Le(s) détenteur(s) de PESCs de Classe C est/sont ci-après individuellement défini(s) comme un Associé PESC de Classe C et collectivement comme des Associés PESC de Classe C. Le(s) détenteur(s) de PESCs de Classe D est/sont ci-après individuellement défini(s) comme un Associé PESC de Classe D et collectivement comme des Associés PESC de Classe D. Le(s) détenteur(s) de PESCs de Classe E est/sont ci-après individuellement défini(s) comme un Associé PESC de Classe E et collectivement comme des Associés PESC de Classe E. Les Associés PESC de Classe A, les Associés PESC de Classe B, les Associés PESC de Classe C, les Associés PESC de Classe D et les Associés PESC de Classe E sont collectivement définis ci-après comme les Associés PESC. Les Associés Ordinaires et les Associés PESC sont collectivement définis ci-après comme les Associés.

5.3. L'intégralité du capital social s'élève donc à cent trente-cinq mille deux cent cinquante (135.250) livres sterling.

5.4. La Société conservera un compte de réserve de capital spécial pour les Parts Sociales Ordinaires (le Compte de Réserve de Capital Spécial des Parts Sociales Ordinaires) en livres sterling (GBP), et où sera inscrit le montant ou la valeur de toute prime libérée pour les Parts Sociales Ordinaires. Les montants ainsi inscrits sur ce compte de réserve de capital

spécial constitueront des réserves librement distribuables de la Société. Si la Société a établi un ou plusieurs Compartiments, la Société divisera le Compte de Réserve de Capital Spécial des Parts Sociales Ordinaires en conséquence entre les Compartiments, proportionnellement au nombre de Parts Sociales Ordinaires affectées à ce Compartiment selon l'article 7 ci-dessous et au nombre total de Parts Sociales Ordinaires émises. Tout montant sur le compte de réserve de capital spécial des Parts Sociales Ordinaires sera disponible pour distribution aux détenteurs de Parts Sociales Ordinaires uniquement, comme exposé dans les présents Statuts.

5.5. La Société conservera un compte de réserve de capital spécial pour les PESC de Classe A (le Compte de Réserve de Capital Spécial des PESC de Classe A) en livres sterling (GBP), et ou sera inscrit le montant ou la valeur de toute prime libérée pour les PESC de Classe A. Les montants ainsi inscrits sur ce compte de réserve de capital spécial constitueront des réserves librement distribuables de la Société. Tout montant sur un Compte de Réserve de Capital Spécial de PESC de Classe A sera disponible pour distribution aux détenteurs de PESC de Classe A uniquement, comme exposé dans les présents Statuts.

5.6. La Société conservera un compte de réserve de capital spécial pour les PESC de Classe B (le Compte de Réserve de Capital Spécial des PESC de Classe B) en livres sterling (GBP), et il devra être inscrit sur ce compte, le montant ou la valeur de toute prime libérée pour les PESC de Classe B. Les montants ainsi inscrits sur ce compte de réserve de capital spécial constitueront des réserves librement distribuables de la Société. Tout montant sur le compte de réserve de capital spécial pour les PESC de Classe B sera disponible pour une distribution aux détenteurs des PESC de Classe B uniquement, comme exposé dans les présents Statuts.

5.7. La Société conservera un compte de réserve de capital spécial pour les PESC de Classe C (le Compte de Réserve de Capital Spécial des PESC de Classe C) en livres sterling (GBP), et il devra être inscrit sur ce compte, le montant ou la valeur de toute prime libérée pour les PESC de Classe C. Les montants ainsi inscrits sur ce compte de réserve de capital spécial constitueront des réserves librement distribuables de la Société. Tout montant sur un Compte de Réserve de Capital Spécial de PESC de Classe C sera disponible pour distribution aux détenteurs de PESC de Classe C uniquement, comme exposé dans les présents Statuts.

5.8. La Société conservera un compte de réserve de capital spécial pour les PESC de Classe D (le Compte de Réserve de Capital Spécial des PESC de Classe D) en livres sterling (GBP), et il devra être inscrit sur ce compte, le montant ou la valeur de toute prime libérée pour les PESC de Classe D. Les montants ainsi inscrits sur ce compte de réserve de capital spécial constitueront des réserves librement distribuables de la Société. Tout montant sur un Compte de Réserve de Capital Spécial de PESC de Classe D sera disponible pour distribution aux détenteurs de PESC de Classe D uniquement, comme exposé dans les présents Statuts.

5.9. La Société conservera un compte de réserve de capital spécial pour les PESC de Classe E (le Compte de Réserve de Capital Spécial des PESC de Classe E) en livres sterling (GBP), et il devra être inscrit sur ce compte, le montant ou la valeur de toute prime libérée pour les PESC de Classe E. Les montants ainsi inscrits sur ce compte de réserve de capital spécial constitueront des réserves librement distribuables de la Société. Tout montant sur un Compte de Réserve de Capital Spécial de PESC de Classe E sera disponible pour distribution aux détenteurs de PESC de Classe D uniquement, comme exposé dans les présents Statuts.

5.10. Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution de l'Associé unique, ou le cas échéant, de l'assemblée générale des Associés, composée des Associés PESC et des Associés Ordinaires (l'Assemblée Générale des Associés), adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts. Au cas où un Associé PESC est également un Associé Ordinaire, il compte pour un Associé pour les exigences du quorum prévu par la Loi.

Général - Rachat par la Société des Parts Sociales

5.11. La Société peut racheter ses propres Parts Sociales dans les conditions prévues par la loi et les présents Statuts sur base des montants disponibles pour la distribution conformément à l'article 17.3.

Rachat obligatoire des PESC par la Société

5.12. Dans les limites autorisées par la loi, au 31 décembre 2028, la Société doit racheter tous (et non seulement quelques-uns) les PESC encore en circulation à cette date.

Rachat optionnel des PESC par la Société

5.13. Sous réserve de l'article 5.11 et de l'accord unanime des Associés, la Société peut racheter les PESC en adressant au moins six (6) jours calendaires à l'avance une notification écrite aux Associés PESC concernés, mentionnant la date de rachat proposée, laquelle doit être un Jour Ouvrable et le montant du rachat qui comprend le calcul détaillé et raisonnable tel que requis par l'article 5.11. (selon le cas).

Montant exigible au(x) Associé(s) PESC suite au rachat

5.14. Le(s) Associé(s) PESC de Classe A, en rémunération du rachat de leurs PESC de Classe A par la Société selon les articles 5.12. ou 5.13. aura/auront le droit de recevoir un montant égal à la somme:

(a) du Montant d'Investissement PESC de Classe A; et

(b) du bilan du Compte de profit PESC de Classe A, par lequel le Compte de profit PESC de Classe A est déterminé d'après l'hypothèse que le jour calendaire précédant immédiatement la décision de(s) l'Associé(s) statuant sur le rachat est la fin de la Période de Coupon PESC de Classe A.

5.15. Le(s) Associé(s) PESCS de Classe B, en rémunération du rachat de leurs PESCS de Classe B par la Société selon l'article 5.12. ou 5.13. aura/auront le droit de recevoir un montant égal à la somme:

(a) du Montant d'Investissement PESC de Classe B; et

(b) du bilan du Compte de profit PESC de Classe B, par lequel le Compte de profit PESC de Classe B est déterminé d'après l'hypothèse que le jour calendaire précédant immédiatement la décision de(s) l'Associé(s) statuant sur le rachat est la fin de la Période de Coupon PESC de Classe B.

5.16. Le(s) Associé(s) PESC de Classe C, en rémunération du rachat de leurs PESCS de Classe C par la Société selon l'article 5.12. ou 5.13. aura/auront le droit de recevoir un montant égal à la somme:

(a) du Montant d'Investissement PESC de Classe C; et

(b) du bilan du Compte de profit PESC de Classe C, par lequel le Compte de profit PESC de Classe C est déterminé d'après l'hypothèse que le jour calendaire précédant immédiatement la décision de(s) l'Associé(s) statuant sur le rachat est la fin de la Période de Coupon PESC de Classe C.

5.17. Le(s) Associé(s) PESC de Classe D, en rémunération du rachat de leurs PESCS de Classe D par la Société selon l'article 5.12. ou 5.13. aura/auront le droit de recevoir un montant égal à la somme:

(a) du Montant d'Investissement PESC de Classe D; et

(b) du bilan du Compte de profit PESC de Classe D, par lequel le Compte de profit PESC de Classe D est déterminé d'après l'hypothèse que le jour calendaire précédant immédiatement la décision de(s) l'Associé(s) statuant sur le rachat est la fin de la Période de Coupon PESC de Classe D."

5.18. Le(s) Associé(s) PESC de Classe E, en rémunération du rachat de leurs PESCS de Classe E par la Société selon l'article 5.12. ou 5.13. aura/auront le droit de recevoir un montant égal à la somme:

(a) du Montant d'Investissement PESC de Classe E; et

(b) du bilan du Compte de profit PESC de Classe E, par lequel le Compte de profit PESC de Classe E est déterminé d'après l'hypothèse que le jour calendaire précédant immédiatement la décision de(s) l'Associé(s) statuant sur le rachat est la fin de la Période de Coupon PESC de Classe E."

" Art. 17. Bénéfice et Perte.

Général

17.1 La Société devra conserver:

(a) un compte de profits PESC de classe A (le Compte de Profits PESC de Classe A);

(b) un compte de profits PESC de classe B (le Compte de Profits PESC de Classe B);

(c) un compte de profits PESC de classe C (le Compte de Profits PESC de Classe C);

(d) un compte de profits PESC de classe D (le Compte de Profits PESC de Classe D);

(e) un compte de profits PESC de classe E (le Compte de Profits PESC de Classe E); et

(f) au sein de chaque Compartiment, un compte général de profits (le Compte Général de Profits), qui seront tous tenus en livres sterling (GBP).

Affectation des Pertes

17.2. Au sein de chaque Compartiment, toutes pertes qui sont dégagées des comptes séparés, adoptées par l'assemblée générale des Associés conformément à l'article 15.6 ci-dessus, pour ce Compartiment, seront affectées comme suit:

(a) premièrement, au Compte Général de Profits tenu au sein du Compartiment en question, dans la mesure où ce compte présente un montant positif;

(b) deuxièmement, le solde restant après l'affectation prévue par le paragraphe (a) ci-dessus sera, le cas échéant, affecté au Compte de Profits PESC de Classe A, au Compte de Profits PESC de Classe B, au Compte de Profits PESC de Classe C, au Compte de Profits PESC de Classe D ou au Compte de Profits PESC de Classe E (si applicable), dans la mesure où ce compte présente un montant positif; et

(c) troisièmement, le solde restant après l'affectation prévue par les paragraphes (a) et (b) ci-dessus sera, le cas échéant, affecté au Compte Général de Profits tenu au sein du Compartiment en question.

Affectation des Bénéfices

17.3. Des bénéfices nets annuels de la Société tels qu'ils ressortent des comptes préparés par la Société conformément à l'article 15.2 ci-dessus, cinq pour cents (5%) est affecté à la réserve légale tel que prévu par la loi. Cette affectation cesse d'être requise lorsque la réserve légale atteint un montant égal à dix pour cent (10%) du capital social de la Société tel qu'exposé à l'article 5.3 ci-dessus.

17.4 Après toute affectation à la réserve légale selon l'article 17.3 ci-dessus, au sein de chaque Compartiment, tous les bénéfices distribuables en vertu de la loi, tels qu'ils ressortent des comptes séparés adoptés par l'Assemblée Générale des Associés conformément à l'article 15.6 ci-dessus pour ce Compartiment (qui, en tout état de cause devra inclure le Droit au Coupon PESC), seront affectés au Compte de Profits dans l'ordre suivant:

(i) premièrement, pour n'importe quel exercice social, le Droit au Coupon PESC qui n'aura pas été intégralement affecté au Compte de Profits PESC, en raison de bénéfices insuffisants lors d'exercices sociaux précédents, sera affecté au Compte de Profits PESC; et

(ii) deuxièmement, pour n'importe quel exercice social, le Droit au Coupon PESC qui aura été affecté au Compte de Profits PESC et qui aura par la suite été retiré de ce Compte de Profits PESC en raison de l'affectation de pertes conformément à l'article 17.2. lors d'un exercice social ultérieur, sera affecté au Compte de Profits PESC; et

(iii) troisièmement, pour n'importe quel exercice social, un montant équivalent au Droit au Coupon PESC sera, pour l'exercice social concerné, affecté au Compte de Profits PESC; et

(iv) finalement, le solde du bénéfice restant après les affectations conformément aux paragraphes (i) à (iii) inclus sera affecté au Compte Général de Profits conservé au sein du Compartiment en question.

Coupons

17.5. En ce qui concerne les PESC de Classe A, sous réserve des articles 17.10 et 17.11 ci-dessous, le solde du Compte de Profits PESC de Classe A peut être payé à ou aux Associés PESC de Classe A comme un dividende, calculé de la manière suivante:

(a) en cas de dividende final: le solde du Compte de Profits PESC de Classe A (tenant compte de la réduction dans le Compte de Profit PESC de Classe A réalisée par tout paiement d'acomptes sur dividende faits à l'Associé PESC de Classe A);

(b) dans le cas d'acomptes sur dividende versés à ou aux Associé(s) PESC de Classe A: le solde du Compte de Profits PESC de Classe A déterminé selon l'hypothèse que le jour calendaire précédant immédiatement la date de la distribution de l'acompte sur dividende est la fin d'une Période de Coupon PESC de Classe A.

17.6. En ce qui concerne les PESC de Classe B, sous réserve des articles 17.10 et 17.11 ci-dessous, le solde du Compte de Profits PESC de Classe B sera payé à ou aux Associé(s) PESC de Classe B comme un dividende, calculé de la manière suivante:

(a) en cas de dividende final: le solde du Compte de Profits PESC de Classe B (tenant compte de la réduction dans le Compte de Profit PESC de Classe B réalisée par tout paiement d'acomptes sur dividende faits à l'Associé PESC de Classe B);

(b) dans le cas d'acomptes sur dividende versés à ou aux Associé(s) PESC de Classe B: le solde du Compte de Profits PESC de Classe B déterminé selon l'hypothèse que le jour calendaire précédant immédiatement la date de la distribution de l'acompte sur dividende est la fin de la Période de Coupon PESC de Classe B.

17.7. En ce qui concerne les PESC de Classe C, sous réserve des articles 17.10 et 17.11 ci-dessous, le solde du Compte de Profits PESC de Classe C sera payé à ou aux Associés PESC de Classe C comme un dividende, calculé de la manière suivante:

(a) en cas de dividende final: le solde du Compte de Profits PESC de Classe C (tenant compte de la réduction dans le Compte de Profit PESC de Classe C réalisée par tout paiement d'acomptes sur dividende faits à l'Associé PESC de Classe C);

(b) dans le cas d'acomptes sur dividende versés à ou aux Associé(s) PESC de Classe C: le solde du Compte de Profits PESC de Classe C déterminé selon l'hypothèse que le jour calendaire précédant immédiatement la date de la distribution de l'acompte sur dividende est la fin de la Période de Coupon PESC de Classe C.

17.8. En ce qui concerne les PESC de Classe D, sous réserve des articles 17.10 et 17.11 ci-dessous, le solde du Compte de Profits PESC de Classe D sera payé à ou aux Associés PESC de Classe D comme un dividende, calculé de la manière suivante:

(a) en cas de dividende final: le solde du Compte de Profits PESC de Classe D (tenant compte de la réduction dans le Compte de Profit PESC de Classe D réalisée par tout paiement d'acomptes sur dividende faits à l'Associé PESC de Classe D);

(b) dans le cas d'acomptes sur dividende versés à ou aux Associé(s) PESC de Classe D: le solde du Compte de Profits PESC de Classe D déterminé selon l'hypothèse que le jour calendaire précédant immédiatement la date de la distribution de l'acompte sur dividende est la fin de la Période de Coupon PESC de Classe D.

17.9. En ce qui concerne les PESC de Classe E, sous réserve des articles 17.10 et 17.11 ci-dessous, le solde du Compte de Profits PESC de Classe E sera payé à ou aux Associés PESC de Classe E comme un dividende, calculé de la manière suivante:

(a) en cas de dividende final: le solde du Compte de Profits PESC de Classe E (tenant compte de la réduction dans le Compte de Profit PESC de Classe E réalisée par tout paiement d'acomptes sur dividende faits à l'Associé PESC de Classe E);

(b) dans le cas d'acomptes sur dividende versés à ou aux Associé(s) PESC de Classe E: le solde du Compte de Profits PESC de Classe E déterminé selon l'hypothèse que le jour calendaire précédant immédiatement la date de la distribution de l'acompte sur dividende est la fin de la Période de Coupon PESC de Classe E.

17.10. Toute distribution à partir des Comptes de Profits qui n'est pas prévue par les articles 17.5, 17.6, 17.7, 17.8 ou 17.9 ci-dessus peut uniquement être faite aux Associés en vertu d'une résolution de l'associé unique ou suite à une

résolution unanime de l'assemblée générale des Associés où l'intégralité du capital social votant de la Société est présent ou représenté, étant entendu que, en tout état de cause, le(s) Associé(s) PESC de Classe A n'auront droit à aucune distribution, excepté celles issues du Compte de Profit PESC de Classe A; le(s) Associé(s) PESC de Classe B n'auront droit à aucune distribution excepté celles issues de Compte de Profit PESC de Classe B, le(s) Associé(s) PESC de Classe C n'auront droit à aucune distribution excepté celles issues de Compte de Profit PESC de Classe C, le(s) Associé(s) PESC de Classe D n'auront droit à aucune distribution excepté celles issues de Compte de Profit PESC de Classe D et le(s) Associé(s) PESC de Classe E n'auront droit à aucune distribution excepté celles issues de Compte de Profit PESC de Classe E.

17.11 Des acomptes sur dividende peuvent être distribués, à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le gérant unique ou si la Société est administrée par plusieurs gérants, le Conseil de gestion de la Société;

(ii) ces comptes intérimaires montrent que, au sein de chaque Compartiment, des bénéfices suffisants et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) sont disponibles pour la distribution (étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas dépasser les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et diminué des pertes reportées et des sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de verser des acomptes sur dividende doit être prise par une résolution de l'Associé unique ou par une résolution unanime de l'assemblée générale des Associés lorsque l'intégralité du capital social votant de la société est présent ou représenté, dans les deux (2) mois à compter des comptes intérimaires;

(iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société; et

(v) si les acomptes sur dividende qui ont été distribués dépassent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les Associés doivent reverser l'excédent à la Société.

Si la Société a établi un ou plusieurs Compartiment(s), le présent article 17.11 devra être appliqué mutatis mutandis au sein de chaque Compartiment, étant entendu que, en tout état de cause, si la Société a l'intention de procéder à une distribution d'acompte sur dividende concernant un Compartiment spécifique, le gérant unique ou si la Société est administrée par plusieurs gérants, le conseil de gestion de la Société, sera tenu d'établir les comptes intérimaires pour ce Compartiment spécifique uniquement."

"VII. Définitions

19. Les termes suivants en majuscule utilisés dans les présents Statuts auront les significations suivantes:

Statuts a la signification qui lui est attribuée à l'article 1.

Jour ouvrable signifie un jour (autre qu'un samedi, dimanche ou un jour férié) où les banques commerciales sont généralement ouvertes au Luxembourg.

Date de commencement d'un PESC de Classe A signifie le 30 avril 2008.

PESC(S) de Classe A a la signification qui lui est attribuée à l'article 5.2.

Droit au Coupon PESC de Classe A signifie, en rapport avec toute Période de Coupon PESC de Classe A, un montant calculé comme le produit de (a) le taux du Coupon PESC de Classe A et, (b) la moyenne du Montant de l'Investissement PESC de Classe A durant cette Période de Coupon PESC de Classe A en question.

Période de Coupon PESC de Classe A signifie la période:

(a) commençant le (et incluant) la Date de Commencement de PESC de Classe A ou une Date de Fin de Période PESC de Classe A; et

(b) prenant fin le (mais n'incluant pas) la prochaine Fin de Période PESC de Classe A, basée sur une année de 365 jours et le nombre de jours entiers dans la Période de Coupon PESC de Classe A.

Taux du Coupon PESC de Classe A signifie une fraction, exprimée en pourcentage, le numérateur correspondant à tous les revenus (en ce compris intérêts et gains), net d'impôts, dérivés par la Société de l'Investissement PESC de Classe A pour la Période de Coupon PESC de Classe A en question, moins les dépenses de la Société attribuables à l'Investissement PESC de Classe A pendant cette Période de Coupon PESC de Classe A, et le dénominateur correspondant à la moyenne du Montant de l'Investissement PESC de Classe A durant la Période de Coupon PESC de Classe A en question.

Investissement PESC de Classe A signifie toutes créances et autres actifs acquis par la Société avec les revenus de l'émission de PESC de Classe A (en ce compris les apports de primes d'émissions à ce sujet), comprenant le réinvestissement de revenus et gains issus de ces créances et actifs.

Montant de l'Investissement PESC de Classe A signifie la somme de:

(a) la valeur nominale de chaque PESC de Classe A multipliée par le nombre de PESC de Classe A en émission; et

(b) le solde du Compte de Réserve de Capital Spécial PESC de Classe A.

Date de Fin de Période PESC de Classe A signifie,

(a) le 31 décembre de chaque année arrivant avant la date mentionnée à l'article 5.11, et

(b) chaque date de rachat des PESCs de Classe A par la Société conformément à l'article 5.10 et à l'article 5.11 ou, si cette date n'est pas un Jour Ouvrable, le premier Jour Ouvrable suivant (à moins que ce jour ne tombe dans l'exercice social suivant, auquel cas la Date de Fin de Période PESC de Classe A finira le Jour Ouvrable précédent).

Compte de Profits PESC de Classe A signifie le Compte de Profit PESC concernant les PESCs de Classe A uniquement, comme prévu à l'article 17.1.

Associé(s) PESC de Classe A a la signification qui lui est attribuée à l'article 5.2.

Compte de Réserve de Capital Spécial PESCs de Classe A a la signification qui lui est attribuée à l'article 5.5.

PESC(s) de Classe B a la signification qui lui est attribuée à l'article 5.2.

Début de Commencement d'un PESC de Classe B signifie le 25 septembre 2008.

Droit au Coupon PESC de Classe B signifie, en rapport avec toute Période de Coupon PESC de Classe B, un montant calculé comme le produit de (a) le taux du Coupon PESC de Classe B et, (b) la moyenne du Montant de l'Investissement PESC de Classe B durant cette Période de Coupon PESC de Classe B en question.

Période de Coupon PESC de Classe B signifie la période:

(a) commençant le (et incluant) la Date de Commencement de PESC de Classe B ou une Date de Fin de Période PESC de Classe B; et

(b) prenant fin le (mais n'incluant pas) la Fin de Période PESC de Classe B, basée sur une année de 365 jours et le nombre de jours entiers dans la Période de Coupon PESC de Classe B en question.

Taux du Coupon PESC de Classe B signifie une fraction, exprimée en pourcentage, le numérateur correspondant à tous les revenus (incluant intérêts et gains), net d'impôts, dérivés par la Société de l'Investissement PESC de Classe B pour la Période de Coupon PESC de Classe B en question, moins les dépenses de la Société attribuable à l'Investissement PESC de Classe B pendant cette Période de Coupon PESC de Classe B, et le dénominateur correspondant à la moyenne du Montant de l'Investissement PESC de Classe B durant la Période de Coupon PESC de Classe B en question.

Investissement PESC de Classe B signifie toutes créances et tous actifs acquis par la Société avec les revenus de l'émission de PESCs de Classe B (en ce compris les apports de primes d'émissions), comprenant le réinvestissement de revenus et gains issus de ces créances et actifs.

Montant de l'Investissement PESC de Classe B signifie la somme de:

(a) la valeur nominale de chaque PESC de Classe B multipliée par le nombre de PESCs de Classe B en émission; et

(b) le solde du Compte de Réserve de Capital Spécial PESC de Classe B.

Date de Fin de Période PESC de Classe B signifie:

(a) le 31 décembre de chaque année arrivant avant la date mentionnée à l'article 5.11; et

(b) chaque date de rachat des PESCs de Classe B par la Société conformément à l'article 5.10 et à l'article 5.11; ou si cette date n'est pas un Jour Ouvrable, le premier Jour Ouvrable suivant (à moins que ce jour ne tombe dans l'exercice social suivant, auquel cas la Fin de Période PESC de Classe B finira le Jour Ouvrable précédent).

Compte de Profit PESC de Classe B signifie le Compte de Profit PESC concernant les PESCs de Classe B uniquement, comme prévu à l'article 17.1.

Associé(s) PESC de Classe B a la signification qui lui est attribuée à l'article 5.2.

Compte de Réserve de Capital Spécial PESCs de Classe B a la signification qui lui est attribuée à l'article 5.6.

PESC(s) de Classe C a la signification qui lui est attribuée à l'article 5.2.

Début de Commencement d'un PESC de Classe C signifie le 5 juin 2009.

Droit au Coupon PESC de Classe C signifie, en rapport avec toute Période de Coupon PESC de Classe C, un montant calculé comme le produit de (a) le taux du Coupon PESC de Classe C et, (b) la moyenne du Montant de l'Investissement PESC de Classe C durant cette Période de Coupon PESC de Classe C en question.

Période de Coupon PESC de Classe C signifie la période:

(a) commençant le (et incluant) la Date de Commencement de PESC de Classe C ou une Date de Fin de Période PESC de Classe C; et

(b) prenant fin le (mais n'incluant pas) la Fin de Période PESC de Classe C, basée sur une année de 365 jours et le nombre de jours entiers dans la Période de Coupon PESC de Classe C en question.

Taux du Coupon PESC de Classe C signifie une fraction, exprimée en pourcentage, le numérateur correspondant à tous les revenus (incluant intérêts et gains), net d'impôts, dérivés par la Société de l'Investissement PESC de Classe C pour la Période de Coupon PESC de Classe C en question, moins les dépenses de la Société attribuable à l'Investissement PESC de Classe C pendant cette Période de Coupon PESC de Classe C, et le dénominateur correspondant à la moyenne du Montant de l'Investissement PESC de Classe C durant la Période de Coupon PESC de Classe C en question.

Investissement PESC de Classe C signifie toutes créances et tous actifs acquis par la Société avec les revenus de l'émission de PESCs de Classe C (en ce compris les apports de primes d'émissions), comprenant le réinvestissement de revenus et gains issus de ces créances et actifs.

Montant de l'Investissement PESC de Classe C signifie la somme de:

(a) la valeur nominale de chaque PESC de Classe C multipliée par le nombre de PESCs de Classe C en émission; et

(b) le solde du Compte de Réserve de Capital Spécial PESC de Classe C.

Date de Fin de Période PESC de Classe C signifie:

(a) le 31 décembre de chaque année arrivant avant la date mentionnée à l'article 5.11; et

(b) chaque date de rachat des PESC de Classe C par la Société conformément à l'article 5.10 et à l'article 5.11; ou si cette date n'est pas un Jour Ouvrable, le premier Jour Ouvrable suivant (à moins que ce jour ne tombe dans l'exercice social suivant, auquel cas la Fin de Période PESC de Classe C finira le Jour Ouvrable précédent).

Compte de Profit PESC de Classe C signifie le Compte de Profit PESC concernant les PESC de Classe C uniquement, comme prévu à l'article 17.1.

Associé(s) PESC de Classe C a la signification qui lui est attribuée à l'article 5.2.

Compte de Réserve de Capital Spécial PESC de Classe C a la signification qui lui est attribuée à l'article 5.7.

PESC(s) de Classe D a la signification qui lui est attribuée à l'article 5.2.

Début de Commencement d'un PESC de Classe D signifie le 18 décembre 2009

Droit au Coupon PESC de Classe D signifie, en rapport avec toute Période de Coupon PESC de Classe D, un montant calculé comme le produit de (a) le taux du Coupon PESC de Classe D et, (b) la moyenne du Montant de l'Investissement PESC de Classe D durant cette Période de Coupon PESC de Classe D en question.

Période de Coupon PESC de Classe D signifie la période:

(a) commençant le (et incluant) la Date de Commencement de PESC de Classe D ou une Date de Fin de Période PESC de Classe D; et

(b) prenant fin le (mais n'incluant pas) la Fin de Période PESC de Classe D, basée sur une année de 365 jours et le nombre de jours entiers dans la Période de Coupon PESC de Classe D en question.

Taux du Coupon PESC de Classe D signifie une fraction, exprimée en pourcentage, le numérateur correspondant à tous les revenus (incluant intérêts et gains), net d'impôts, dérivés par la Société de l'Investissement PESC de Classe D pour la Période de Coupon PESC de Classe D en question, moins les dépenses de la Société attribuable à l'Investissement PESC de Classe D pendant cette Période de Coupon PESC de Classe D, et le dénominateur correspondant à la moyenne du Montant de l'Investissement PESC de Classe D durant la Période de Coupon PESC de Classe D en question.

Investissement PESC de Classe D signifie toutes créances et tous actifs acquis par la Société avec les revenus de l'émission de PESC de Classe D (en ce compris les apports de primes d'émissions), comprenant le réinvestissement de revenus et gains issus de ces créances et actifs.

Montant de l'Investissement PESC de Classe D signifie la somme de:

(a) la valeur nominale de chaque PESC de Classe D multipliée par le nombre de PESC de Classe D en émission; et

(b) le solde du Compte de Réserve de Capital Spécial PESC de Classe D.

Date de Fin de Période PESC de Classe D signifie:

(a) le 31 décembre de chaque année arrivant avant la date mentionnée à l'article 5.11; et

(b) chaque date de rachat des PESC de Classe D par la Société conformément à l'article 5.10 et à l'article 5.11; ou si cette date n'est pas un Jour Ouvrable, le premier Jour Ouvrable suivant (à moins que ce jour ne tombe dans l'exercice social suivant, auquel cas la Fin de Période PESC de Classe D finira le Jour Ouvrable précédent).

Compte de Profit PESC de Classe D signifie le Compte de Profit PESC concernant les PESC de Classe D uniquement, comme prévu à l'article 17.1.

Associé(s) PESC de Classe D a la signification qui lui est attribuée à l'article 5.2.

Compte de Réserve de Capital Spécial PESC de Classe D a la signification qui lui est attribuée à l'article 5.8.

PESC(s) de Classe E a la signification qui lui est attribuée à l'article 5.2.

Début de Commencement d'un PESC de Classe E signifie le 25 mai 2010.

Droit au Coupon PESC de Classe E signifie, en rapport avec toute Période de Coupon PESC de Classe E, un montant calculé comme le produit de (a) le taux du Coupon PESC de Classe E et, (b) la moyenne du Montant de l'Investissement PESC de Classe E durant cette Période de Coupon PESC de Classe E en question.

Période de Coupon PESC de Classe E signifie la période:

(a) commençant le (et incluant) la Date de Commencement de PESC de Classe E ou une Date de Fin de Période PESC de Classe E; et

(b) prenant fin le (mais n'incluant pas) la Fin de Période PESC de Classe E, basée sur une année de 365 jours et le nombre de jours entiers dans la Période de Coupon PESC de Classe E en question.

Taux du Coupon PESC de Classe E signifie une fraction, exprimée en pourcentage, le numérateur correspondant à tous les revenus (incluant intérêts et gains), net d'impôts, dérivés par la Société de l'Investissement PESC de Classe E pour la Période de Coupon PESC de Classe E en question, moins les dépenses de la Société attribuable à l'Investissement PESC de Classe E pendant cette Période de Coupon PESC de Classe E, et le dénominateur correspondant à la moyenne du Montant de l'Investissement PESC de Classe E durant la Période de Coupon PESC de Classe E en question.

Investissement PESC de Classe E signifie toutes créances et tous actifs acquis par la Société avec les revenus de l'émission de PESC de Classe E (en ce compris les apports de primes d'émissions), comprenant le réinvestissement de revenus et gains issus de ces créances et actifs.

Montant de l'Investissement PESC de Classe E signifie la somme de:

- (a) la valeur nominale de chaque PESC de Classe E multipliée par le nombre de PESC de Classe E en émission; et
- (b) le solde du Compte de Réserve de Capital Spécial PESC de Classe E.

Date de Fin de Période PESC de Classe E signifie:

- (a) le 31 décembre de chaque année arrivant avant la date mentionnée à l'article 5.11; et
- (b) chaque date de rachat des PESC de Classe E par la Société conformément à l'article 5.10 et à l'article 5.11; ou si cette date n'est pas un Jour Ouvrable, le premier Jour Ouvrable suivant (à moins que ce jour ne tombe dans l'exercice social suivant, auquel cas la Fin de Période PESC de Classe E finira le Jour Ouvrable précédent).

Compte de Profit PESC de Classe E signifie le Compte de Profit PESC concernant les PESC de Classe E uniquement, comme prévu à l'article 17.1.

Associé(s) PESC de Classe E a la signification qui lui est attribuée à l'article 5.2.

Compte de Réserve de Capital Spécial PESC de Classe E a la signification qui lui est attribuée à l'article 5.9.

Loi sur les Sociétés Commerciales a la signification qui lui est attribuée à l'article 1.

Compartiment a la signification qui lui est attribuée à l'article 7.1.

Assemblée Générale des Associés a la signification qui lui est attribuée à l'article 5.7.

Compte de Profit Général a la signification qui lui est attribuée à l'article 17.1.

Luxembourg GAAP signifie les principes comptables généralement acceptés en vigueur au Luxembourg.

Part(s) Sociale(s) Ordinaire(s) a la signification qui lui est attribuée à l'article 5.1.

Associé(s) Ordinaire(s) a la signification qui lui est attribuée à l'article 5.1.

Compte de Réserve de Capital Spécial de Parts Sociales Ordinaires a la signification qui lui est attribuée à l'article 5.4.

PESC(s) a la signification qui lui est attribuée à l'article 5.2.

Droit au Coupon PESC signifie le Droit au Coupon PESC de Classe A, au Coupon PESC de Classe B, au Coupon PESC de Classe C, au Coupon PESC de Classe D ou au Coupon PESC de Classe E, selon le cas.

Période de Coupon PESC signifie une Période de Coupon PESC de Classe A, une Période de Coupon PESC de Classe B, une Période de Coupon PESC de Classe C, une Période de Coupon PESC de classe D ou une Période de Coupon PESC de Classe E, selon le cas.

Montant de l'Investissement PESC signifie le Montant de l'Investissement PESC de Classe A, le Montant de l'Investissement PESC de Classe B, le Montant de l'Investissement PESC de Classe C, le Montant de l'Investissement PESC de classe D ou le Montant de l'Investissement PESC de Classe E selon le cas.

Compte de Profit PESC signifie le Compte de Profit PESC de Classe A, le Compte de Profit PESC de Classe B, le Compte de Profit PESC de Classe C, le Compte de Profit PESC de Classe D ou le Compte de Profit PESC de Classe E, selon le cas.

Associé PESC a la signification qui lui est attribuée à l'article 5.2.

Comptes de Profit signifie le Compte de Profit PESC et le Compte de Profit Général.

Loi sur la Titrisation a la signification qui lui est attribuée à l'article 1.

Associé a la signification qui lui est attribuée à l'article 5.2.

Pacte d'Associés signifie tout contrat qui peut-être conclu, entre autres, entre la Société et les Associés de temps à autres, en relation, entre autres, avec le règlement et la gestion de la conduite des affaires de la Société."

Sixième résolution

L'Assemblée décide de modifier les registres correspondants des associés de la Société afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société et à tout employé de Interconsult S.A. afin de procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales et des certificats de parts sociales privilégiées, nouvellement émis, dans les registres correspondants des associés de la Société et de s'occuper de toutes formalités s'y rapportant (en ce compris en tout état de cause le dépôt et la publication de documents auprès des autorités luxembourgeoises compétentes).

Estimation des coûts

Les dépenses, frais, honoraires et charges de quelque nature que ce soit qui incomberont à la Société en raison du présent acte sont estimés à environ EUR 1.600.-

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente qu'à la requête des parties comparantes ci-dessus, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française, à la requête des mêmes parties comparantes, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date d'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire des parties comparantes, le mandataire des parties comparantes a signé ensemble avec nous, le notaire, le présent acte original.

Signé: A. PERLEAU et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 31 mai 2010. Relation: LAC/2010/23767. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME – Délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 9 juin 2010.

Référence de publication: 2010073708/1193.

(100086263) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2010.

Penta Consulting S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 92.846.

Il est porté à la connaissance de tous que:

- Monsieur Erick Le Stang, demeurant 19, résidence de la Croix des Roux à F-69126 Brindas, a cédé à Monsieur Jean-Philippe Gachet, demeurant 15, Zum Waldeskühl à D-54298 Igel, 1 action de la société Penta Consulting S.A.R.L. (P.F. & C. S.A.R.L.), société à responsabilité limitée au capital de 12.500,- EUR, ayant son siège social 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.

Luxembourg, le 11 août 2009.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2010067838/16.

(100082121) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2010.

Penta Consulting S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 92.846.

Le bilan de la société au 31/12/2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2010067839/12.

(100082149) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2010.

LUX-Investment Partners S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 2, place de Metz.

R.C.S. Luxembourg B 76.424.

Extrait des Résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire du 8 juin 2010

L'Assemblée décide de nommer pour une période d'une année se terminant à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2011 les personnes suivantes:

- Monsieur Paolo VINCIARELLI, Directeur Adjoint à la BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, LUXEMBOURG, demeurant professionnellement à Luxembourg, Président,

- Madame Michèle FOHL, employée de banque à la BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, LUXEMBOURG, demeurant professionnellement à Luxembourg.

- Monsieur Michel KIEFFER, employé de banque à la BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, LUXEMBOURG, demeurant professionnellement à Luxembourg.

- Monsieur Alain UHRES, employé de banque à la BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, LUXEMBOURG, demeurant professionnellement à Luxembourg.

- Monsieur Claude WURTH, employé de banque à la BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, LUXEMBOURG, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'Assemblée décide de reconduire le mandat du Réviseur d'Entreprises Ernst & Young S.A. pour une période de un an se terminant à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2011.

Luxembourg, le 10 juin 2010.

Pour LUX-INVESTMENT PARTNERS S.A.

BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, LUXEMBOURG

Signatures

Référence de publication: 2010070542/26.

(100082783) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2010.

Rangiroa, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 111.904.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010067850/9.

(100082184) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2010.

Real Resort Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 110.904.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010067851/10.

(100082708) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2010.

Real Resort Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 110.904.

Extrait des résolutions adoptées en date du 31 mai 2010, lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de la Société REAL RESORT FINANCE S.A.

- L'adresse professionnelle des Administrateurs

* M. Christian BÜHLMANN

* M. Alexandre TASKIRAN

est désormais sise à 127, rue de Mühlenbach, L-2168 Luxembourg

- L'adresse du Commissaire aux Comptes TRUSTCONSULT Luxembourg S.A. est désormais sise à 127, rue de Mühlenbach, L-2168 Luxembourg

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

REAL RESORT FINANCE S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010067852/19.

(100082709) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2010.

LS7 Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8224 Mamer, 17, rue de Rome.

R.C.S. Luxembourg B 153.719.

STATUTS

L'an deux mil dix, le onze juin.

Par-devant Maître Léon Thomas dit Tom METZLER, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Monsieur Lionel DA SILVA TEIXEIRA, agent de matches et agent de joueurs FIFA, né à Luxembourg, le 7 juillet 1977, demeurant à L-8224 Mamer, 17, rue de Rome.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle qu'il déclare constituer:

Art. 1^{er}. La société à responsabilité limitée prend la dénomination de "LS7 MANAGEMENT S.à r.l."

Art. 2. Le siège de la société est établi à Mamer.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision de l'assemblée générale des associés.

Art. 3. La société a pour objet l'exercice d'une activité d'agent de joueurs et de matches de football en relation avec la FIFA (Fédération Internationale de Football Association), en outre la société a pour objet l'organisation d'événements sportifs et artistiques et plus généralement toutes activités concernant l'encadrement, le conseil et la médiation de talents sportifs, de sportifs de haut niveau et d'acteurs artistiques, le conseil aux clubs sportifs ainsi que toutes prestations y liées. Par ailleurs, l'objet de la société comprend l'achat, la vente, la gestion et l'exploitation de tout droit d'image, l'exploitation de tous sites internet et produits dérivés relatifs au domaine sportif, le domaine artistique ainsi que la fourniture de tout support technique et, plus généralement et de manière non limitative, l'octroi et la concession de licences à tout partenaire qui souhaiterait utiliser les services de la société. La société peut réaliser également toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les secteurs prédécrits et aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

La société a en outre pour objet la prise de participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, la prestation de services à des filiales et l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment l'acquisition de tous brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises dans laquelle la Société a un intérêt, de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin la mise à bien de toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet.

Art. 4. La durée de la société est illimitée.

Art. 5. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année. Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société pour finir le trente et un décembre deux mil dix.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500.-) représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (EUR 125.-) chacune.

Les cent (100) parts sociales ont été souscrites par Monsieur Lionel DA SILVA TEIXEIRA, agent de matches et agent de joueurs FIFA, né à Luxembourg, le 7 juillet 1977, demeurant à L-8224 Mamer, 17, rue de Rome, et ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500.-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ce que l'associé unique reconnaît.

Art. 7. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle dans l'actif social et dans les bénéfices.

Art. 8. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par les associés qui fixent leurs pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués par décision des associés.

A moins que les associés n'en décident autrement, le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances.

Art. 10. Simples mandataires de la société, le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions aucune obligation personnelle relativement à celles-ci, ils ne seront responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 11. Le décès, l'interdiction ou la faillite de l'un des associés n'entraîneront pas la dissolution de la société. Les héritiers de l'associé prédécédé n'auront pas le droit de faire apposer des scellés sur les biens et valeurs de la société. Pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans le dernier bilan social.

Art. 12. Chaque année, le 31 décembre, il sera dressé un inventaire de l'actif et du passif de la société. Le bénéfice net constaté, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements, sera réparti de la façon suivante:

- cinq pour cent (5,00 %) pour la constitution d'un fonds de réserve légal, dans la mesure des dispositions légales;
- le solde restera à la libre disposition des associés.

Art. 13. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par les associés.

Art. 14. Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, l'associé unique exerce les mêmes pouvoirs que ceux attribués à l'assemblée des associés dans la société à responsabilité limitée.

Les décisions de l'associé unique prises dans ce cadre sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit. De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit. Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans les conditions normales.

Art. 15. Tous les points non expressément prévus aux présents statuts seront déterminés en accord avec la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures.

Frais

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à mille euros (EUR 1.000.-).

Assemblée générale extraordinaire

Ensuite l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social, agissant en lieu et place de l'assemblée générale extraordinaire a pris les décisions suivantes:

- L'adresse de la société est à L-8224 Mamer, 17, rue de Rome.
- Est nommé gérant unique pour une durée indéterminée, Monsieur Lionel DA SILVA TEIXEIRA, prénommé.
- La société se trouve engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de son gérant unique.

DONT ACTE, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg-Bonnevoie, en l'Etude.

Et après lecture faite et interprétation donnée en une langue de lui connue au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Lionel DA SILVA TEIXEIRA, Tom METZLER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 14 juin 2010. Relation: LAC/2010/25978. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C.

Luxembourg-Bonnevoie, le 17 juin 2010.

Tom METZLER.

Référence de publication: 2010077459/89.

(100087695) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2010.

UBP Multifunds II Advisory, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 98.690.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 2 juin 2010

- Le renouvellement du mandat d'Administrateur de Monsieur Michel Girardin, Madame Carmen Banuelos et Madame Isabelle Asseray jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire de 2011 est approuvé.

- Le renouvellement du mandat de Deloitte S.A., Luxembourg comme Commissaire aux Comptes jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire de 2011 est approuvé.

A la date du 02 juin 2010, le Conseil d'Administration est composé comme suit:

- Monsieur Michel Girardin, Administrateur, demeurant professionnellement au 96-98, rue du Rhône à CH-1211 Genève.

- Madame Isabelle Asseray, Administrateur, demeurant professionnellement au 18 boulevard Royal, à L-2449 Luxembourg.

- Madame Carmen Banuelos, Administrateur, demeurant professionnellement au 520 Avenue Diagonale, 2 2Ab, E-08006 Barcelone.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Certifié sincère et conforme
po Le Conseil d'Administration de UBP MULTIFUNDS II ADVISORY
Union Bancaire Privée (Luxembourg) S.A.
Domiciliaire
Nathalie Wolff / Isabelle ASSERAY
Member of Management / Membre de la Direction

Référence de publication: 2010070554/26.

(100082729) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2010.

Socare S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6B, route de Trèves.
R.C.S. Luxembourg B 51.854.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010067867/9.

(100082143) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2010.

Sogesal S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 58.558.

Le Bilan de clôture au 31 décembre 2008

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 01/06/2010.

Référence de publication: 2010067869/11.

(100082778) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2010.

Spizbay Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9515 Wiltz, 59, rue Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 109.564.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010067871/9.

(100082155) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2010.

den SATELITENMISCH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4810 Rodange, 113, rue du Clopp.
R.C.S. Luxembourg B 153.712.

STATUTS

L'an deux mille dix,

Le trois juin.

Par-devant Maître Georges d'HUART, notaire de résidence à Pétange.

A comparu:

Monsieur Mike HAHN, né le 16.02.1975, demeurant à L-4810 RODANGE, 113, rue du Clopp

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de dresser acte des statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer par les présentes.

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives et par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet le commerce d'appareils électroménagers et audiovisuels.

Elle peut faire toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

Elle peut, tant en tout endroit de la Communauté Européenne que partout ailleurs dans le monde entier, faire toutes opérations commerciales, industrielles, immobilières, mobilières ou financières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social.

Elle pourra faire des emprunts avec ou sans garantie et accorder tous concours, avances, garanties ou cautionnements à d'autres personnes physiques ou morales.

Art. 3. La société prend la dénomination de "den SATELITENMISCH" société à responsabilité limitée.

Art. 4. Le siège social est établi sur le territoire de la commune de PETANGE. Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, par simple décision du ou des gérants.

Art. 5. La durée de la société est indéterminée.

Elle commence à compter du jour de sa constitution.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille quatre cents euros (EUR 12.400,00), représenté par cent (100.-) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-quatre euros (EUR 124.-) chacune.

Toutes les parts ont été entièrement libérées par un versement en espèces, de sorte que la somme de douze mille quatre cents euros (EUR 12.400,00) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ce que l'associé(e) reconnaît.

Art. 7. Les cessions de parts sociales sont constatées par un acte authentique ou sous seing privé. Elles se font en conformité avec les dispositions légales afférentes.

Art. 8. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.

Art. 9. Les créanciers personnels, ayants droit ou héritiers d'un associé ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et à tout moment révocables par l'assemblée des associés.

L'acte de nomination fixera l'étendue des pouvoirs et la durée des fonctions du ou des gérants.

A moins que l'assemblée n'en dispose autrement, le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social.

Art. 11. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi modifiée sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application, c'est-à-dire chaque décision de l'associé unique ainsi que chaque contrat entre celui-ci et la société doivent être établis par écrit et les clauses concernant les assemblées générales des associés ne sont pas applicables.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui/eux au nom de la société.

Art. 13. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 14. Chaque année, au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 15. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 16. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales, amortissements et moins-values jugés nécessaires ou utiles par les associés, constitue le bénéfice net de la société.

Après dotation à la réserve légale, le solde est à la libre disposition de l'assemblée des associés.

Art. 17. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Art. 18. Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les associés se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le trente et un décembre deux mille dix.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué à la somme de mille cent vingt-cinq euros (EUR 1.125,00).

Décision de l'associé unique

Le comparant, représentant la totalité du capital social, a ensuite pris les décisions suivantes:

1.- Le nombre des gérants est fixé à un.

2.- Est nommé gérant pour une durée indéterminée:

Monsieur Mike HAHN, prénommé.

La société est engagée, en toutes circonstances, par la signature individuelle du gérant.

3.- L'adresse de la société est fixée à: L-4810 Rodange, 113, rue du Clopp.

Dont acte, fait et passé à Pétange, en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il/elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: HAHN, D'HUART.

Enregistré à Esch/Alzette A.C., le 7 juin 2010. Relation: EAC/2010/6588. Reçu: soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Releveur (signé): SANTIONI.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 11 juin 2010.

G. d'HUART.

Référence de publication: 2010077271/88.

(100087528) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2010.

Thaddeus International, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 79, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 80.009.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée de l'associé unique de la société tenue en date du 21 mai 2010

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire de l'associé unique de la société à responsabilité limitée THADDEUS INTERNATIONAL S.A.R.L. tenue le 21 mai 2010, que:

1. L'Assemblée a décidé de nommer, Monsieur Frédéric NOEL, né le 13.09.1967 à Algrange (France), Avocat à la Cour, demeurant à L-1611 Luxembourg, 1, avenue de la gare, comme gérant unique en remplacement du gérant unique démissionnaire, pour une durée indéterminée, avec effet au 15 avril 2007.

2. L'Assemblée a décidé de transférer le siège social de la société du L-1258 Luxembourg, 6, rue Jean-pierre Brasseur, au L-1140 Luxembourg, 79, route d'Arlon, avec effet immédiat.

Pour extrait sincère et conforme

Pour la société

Le Domiciliataire

Référence de publication: 2010067888/18.

(100082113) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2010.

Tint Protec S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8011 Strassen, 295, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 131.363.

Le bilan et l'annexe légale au 31 décembre 2009 sont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010067890/10.

(100082689) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2010.

Vavate Immobilier, Société Anonyme.

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 111.115.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010067899/9.

(100082135) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2010.

Water Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 6, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 139.973.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010067906/9.

(100082695) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2010.

Weatherlight S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 6, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 125.302.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010067908/9.

(100082694) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2010.

Albemarle Management S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 141.790.

Les comptes annuels au 31 mars 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 11 juin 2010.

Référence de publication: 2010068902/10.

(100082118) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2010.

Action Luxembourg Ouvert et Solidaire - Ligue des Droits de l'Homme, Association sans but lucratif.

Siège social: L-1922 Luxembourg, 12, rue Laval.

R.C.S. Luxembourg F 2.516.

Rapport de l'Assemblée Générale extraordinaire du 6 octobre 2009

2. Changement des statuts

A l'unanimité des voix, les statuts sont changés de la façon suivante:

L'Article 5 des statuts:

Texte actuel:

Les membres dont le nombre ne peut être inférieur à sept sont désignés par le conseil d'administration de l'ASTI a.s.b.l.
Ils sont membres de l'ASTI.

qui se lira dorénavant:

Le nombre des membres ne peut être inférieur à sept. Les membres sont admis par cooptation du conseil d'administration à la suite d'une demande écrite ou verbale.

Référence de publication: 2010069830/17.

(100082759) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2010.

Afrimedia International, Société Anonyme.

Siège social: L-1249 Luxembourg, 3-11, rue du Fort Bourbon.

R.C.S. Luxembourg B 140.632.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010068905/9.

(100082712) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2010.

Agence Immobilière du Future S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4081 Esch-sur-Alzette, 46, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 85.918.

Le Bilan de clôture au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 Mai 2010.

Référence de publication: 2010068906/10.

(100082770) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2010.

Alpha Perseus Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 114.933.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010068907/10.

(100082705) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2010.

Equis S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1225 Luxembourg, 11, rue Béatrix de Bourbon.

R.C.S. Luxembourg B 151.341.

Extrait des résolutions prises par l'Assemblée des associés tenu le 26 mai 2010

1. La cession d'une (1) part sociale de Monsieur Mohamood Riaz à Alessandro Spinardi et de quatre-vingt dix-neuf (99) parts sociales de Mohamood Riaz à Imtiaz Khoda est approuvée. Suite à cette cession, la nouvelle répartition des parts sociales est la suivante:

Alessandro Spinardi	136 parts sociales
Marco Duquette	115 parts sociales
Fabio Griglio	75 parts sociales
Claudio Di Fonzo	75 parts sociales
Imtiaz Khoda	<u>99 parts sociales</u>
Total	500 parts sociales

2. La démission de Monsieur Mahmood Riaz est acceptée. En son remplacement, est nommé gérant pour une durée indéterminée, Monsieur Imtiaz Khoda, né le 31 mars 1973 à Lancaster (GB), demeurant au Villa 28, Street 10b, Al Barsha 3, Dubai, UAE.

Luxembourg, le 26 mai 2010.

Certifié sincère et conforme

Pour EQUIS S.à r.l.

Fideco Luxembourg S.A.

Signature

Référence de publication: 2010069928/25.

(100082141) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2010.

Alpha Perseus Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 114.933.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010068908/10.

(100082706) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2010.

Alloga S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 59, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 74.488.

EXTRAIT

Lors de l'assemblée générale annuelle du 8 juin 2010 les actionnaires de la Société ont:

- pris note de la démission de Colette Sadle en tant qu'administrateur de classe B de la Société;
- nommé Simone Retter, née le 13 juin 1961 à Bettembourg, Luxembourg, ayant son adresse professionnelle au 14, avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg, en tant qu'administrateur de classe B de la Société jusqu'à l'assemblée générale annuelle devant se tenir en l'année 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Alloga S.A.

Dr. Wolfgang Zettel

Référence de publication: 2010069841/16.

(100082181) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2010.

AMP Capital Investors (Infrastructure No. 2) S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12-14, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 137.605.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010068921/9.

(100082696) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2010.

AMP Capital Investors (Infrastructure No. 3) S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12-14, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 137.613.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010068922/9.

(100082685) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2010.

AMP Capital Investors (Infrastructure No. 4) S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12-14, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 137.830.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010068923/9.

(100082682) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2010.

AMP Capital Investors (Luxembourg No. 3) S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12-14, rue Léon Thyès.
R.C.S. Luxembourg B 137.831.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2010068926/9.

(100082716) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2010.

Brachem Acquisition S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 118.685.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle des actionnaires tenue de manière extraordinaire à Luxembourg en date du 22 mars 2010

L'assemblée décide de renouveler le mandat de la société PricewaterhouseCoopers, société à responsabilité limitée, dont le siège social se situe 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, aux fonctions de réviseur d'entreprise.

Le mandat du réviseur d'entreprise ainsi renouvelé viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale approuvant les comptes au 31 décembre 2010.

Brahms Chemical Intermediate S.A.
(en abrégé Brachem S.A.)

Gérant unique

Naim Gjonaj / Christelle Rétif

Director / Director

Référence de publication: 2010069845/18.

(100082187) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2010.

AMP Capital Investors (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12-14, rue Léon Thyès.
R.C.S. Luxembourg B 140.092.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2010068928/9.

(100082720) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2010.

A.C.G. S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 25.415.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Boulevard Joseph II

L-1840 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2010069828/13.

(100082183) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2010.

Ananda S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1521 Luxembourg, 106, rue Adolphe Fischer.
R.C.S. Luxembourg B 85.544.

Les administrateurs de la société Ananda S.A. ont décidé, à l'unanimité, en date du 15 avril 2010, le transfert du siège social de la société Ananda S.A. du 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg au 106, rue Adolphe Fischer, L-1521 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait et signé à Luxembourg, le 31 mai 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010069831/12.

(100082162) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2010.

Captiva Capital Partners S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 103.399.

Extrait relatif aux décisions des associés de la Société

En date du 7 mai 2010, les associés de la Société ont décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Corinne Muller en tant que commissaire de la société avec effet au 7 mai 2010;
- d'accepter la démission de Willem-Arnoud van Rooyen en tant que commissaire de la société avec effet au 7 mai 2010;
- de nommer Hille-Paul Schut, ayant pour adresse 20, rue de la Poste, L-2346, en tant que commissaire de la société, avec effet au 7 mai 2010 et pour une durée déterminée jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2010;
- de nommer Joannes Christianus Lamberthus van de Sanden, ayant pour adresse 20, rue de la Poste, L-2346, en tant que commissaire de la société, avec effet au 7 mai 2010 et pour une durée déterminée jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2010;

Luxembourg, le 31 Mai 2010.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2010070530/20.

(100082683) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2010.

Armatures S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4392 Pontpierre, rue de Schifflange.

R.C.S. Luxembourg B 8.775.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signatures

UN ADMINISTRATEUR / UN ADMINISTRATEUR

Référence de publication: 2010069842/13.

(100082744) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2010.

**Bodendienstleistungen Schmidt S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. BDS S.à r.l.).**

Siège social: L-5450 Stadtbredimus, 6, rue Pierre Risch.

R.C.S. Luxembourg B 153.505.

Im Jahre zweitausendundzehn, am einundzwanzigsten Mai.

Vor dem unterzeichneten Notar Patrick SERRES, im Amtssitz zu Remich.

Ist erschienen:

Herr Wolfgang SCHMIDT, Kaufmann, geboren am 31. März 1956 in Dortmund, wohnhaft in D-66701 Beckingen, Entenweg 20.

Welcher Kompotent erklärt, dass er alleiniger Gesellschafter der Gesellschaft mit beschränkter Haftung BDS S. à r. l. mit Sitz in L-5450 Stadtbredimus, 6, rue Pierre Risch ist, welche gegründet wurde gemäß Urkunde, aufgenommen durch den amtierenden Notar am 29. April 2010, noch nicht veröffentlicht im Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Mémorial C, mit einem Kapital von zwölftausendfünfhundert Euro (12.500.-EUR), eingeteilt in einhundert Anteile (100) zu je einhundertfünfundzwanzig Euro (125. EUR) vollständig eingezahlt.

Dies erläutert, hat der Kompotent den amtierenden Notar ersucht, folgenden Beschluss zu beurkunden:

72384

Beschluss

Der Gesellschafter beschließt den Namen der Gesellschaft umzuändern in „BODENDIENSTLEISTUNGEN SCHMIDT S. à r. l.“ und dementsprechend Artikel 4 der Satzung umzuändern wie folgt:

„Die Gesellschaft führt den Namen „BODENDIENSTLEISTUNGEN SCHMIDT S. à r. l.“.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Remich, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung von allem Vorstehenden an den Erschienenen, dem Notar nach Namen, Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe mit Uns Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: W. SCHMIDT, Patrick SERRES.

Enregistré à Remich, le 26 mai 2010. Relation: REM/2010/717. Reçu soixante-quinze euros 75.-€

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Für gleichlautende Ausfertigung, zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations erteilt.

Remich, den 3. Juni 2010.

Patrick SERRES.

Référence de publication: 2010069852/32.

(100082123) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2010.

Belgelec Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 76, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 70.655.

Dépôt des comptes annuels au 31/12/2008.

Le Bilan au 31/12/2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010069846/11.

(100082779) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2010.

Belgelec Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 70.655.

Dépôt des comptes annuels au 31/12/2009.

Le Bilan au 31/12/2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010069847/11.

(100082780) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2010.

Castello S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7520 Mersch, 19, rue Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 25.183.

Le Bilan de clôture au 31 décembre 2009

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10/06/2010.

Référence de publication: 2010067671/11.

(100082772) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2010.
